

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DE LA CASAMANCE
(S O M I V A C)

W 100 SOMI D.S

! ! ! ! !
! () ONTRIBUTION DE LA S O M I V A C ! ! ! ! !
! ! ! ! !
! A L'APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE ! ! ! ! !
! ! ! ! !

NOVEMBRE 1984

W 100 SOMI

10.100 SOM

SOCIETE DE MISE EN VALEUR

AGRICOLE DE LA CASAMANCE

(S O M I V A C)

I/- BILAN DE LA SOMIVAC.

1.- Mission et Objectifs.

1.1.- Mission.

Dernière née des Sociétés Régionales de Développement Rural, la Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance (SOMIVAC), Etablissement Public (EP) à caractère industriel et commercial, a été créée par la loi n° 76-64 du 2 Juillet 1976.

Elle est placée sous la Tutelle Technique du Ministère du Développement Rural (MDR) d'une part et sous la Tutelle Financière du Ministère de l'Economie et des Finances d'autre part.

La SOMIVAC a pour objet de promouvoir le développement rural intégré de toute la Casamance.

Elle a pour mission :

- La conception, la planification et le contrôle de l'ensemble des stratégies de développement rural intégré de toute la Région.
- L'encadrement, l'assistance et la formation des paysans, des organisations paysannes et des responsables de structure de développement rural de la Région.
- La coordination, la supervision et la réalisation de toutes les actions de développement conduites, aussi bien par les projets sous sa Tutelle directe que par les autres organismes intervenant en Casamance.
- La mise en valeur des terres par l'édification d'aménagements hydro-agricoles nécessaires pour la réalisation d'investissements agricoles, économiques et sociaux en Casamance.

1.2.- Objectifs.

A partir de cette mission la SOMIVAC s'est fixée les objectifs suivants :

- Assurer une augmentation rapide et régulière de la production agricole par une meilleure maîtrise de l'eau et par une utilisation plus rationnelle des facteurs de production (engrais, semences sélectionnées, variétés adaptées et à haute productivité, traction bovine et dans certains cas motorisation).
- Réaliser un développement équilibré entre culture industrielles (arachide, coton...) et cultures vivrières (riz, Maïs, mil et sorgho).
- Augmenter la production vivrière en mettant l'accent sur le riz et la promotion du maïs.
- Développer des cultures de diversification que sont les cultures fruitières (palmier à huile, noix de cola, noix de coco, bananes, ananas etc...), maraîchères, du soja et du coton comme cultures de substitution aux importations.
- Développer l'élevage, la pêche et le secteur forestier.
- Accroître et sécuriser aussi les revenus des populations rurales grâce à une production plus accrue et plus diversifiée.
- Oeuvrer à l'émergence d'une société rurale nouvelle capable d'assurer pleinement son développement.

2.- LES MOYENS MIS EN OEUVRE.

2.1.- Moyens humains.

L'effectif de la SOMIVAC est passé de 359 agents en 1976 à 583 agents permanents au 15-11-1984 répartis comme suit :

- Fonctionnaires	168
- Décisionnaires (contractuels)	415
TOTAL	<u>583</u>

Il faut signaler que dans cet effectif expatriés et personnel temporaire (25) ne sont pas pris en compte.

Des 25 agents temporaires il faudra décompter 15 animatrices du Volet Féminin PIDAC pour lesquelles la SOMIVAC a reçu l'aval du conseil d'Administration pour leur recrutement.

2.2.- Moyens matériels.

La SOMIVAC dispose d'un parc automobile de 80 véhicules dont 55 en bon état et 25 en panne. Il convient de noter que le parc de la SOMIVAC est vieux, les pannes sont fréquentes et les pièces détachées ne sont jamais disponibles à temps à cause des marchés.

2.3.- Moyens financiers.

Comme tout E.P., la SOMIVAC a une situation financière caractérisée par l'existence d'un déficit structurel chronique consécutif, d'une part, à la forte dépendance vis-à-vis du Trésor Public pour assurer son fonctionnement et d'autre part, à l'absence, jusqu'à présent, d'activités génératrices de ressources financières propres.

3.- EVALUATION DES RESULTATS.

A partir de la mission qui lui a été assignée par le Gouvernement, des objectifs fixés et des moyens mis en oeuvre, la SOMIVAC a su inscrire à son actif les réalisations suivantes :

3.1.- Conception, Planification, Etudes :

- Elaboration d'un Plan Directeur de Développement Rural pour la Casamance (1972).
- Identification et études (factibilités) de divers projets agricoles (agriculture et élevage) et d'aménagements.
- Suivi régulier et permanent des études d'aménagements de vallées.

-3- bis
RECAPITULATIF DE L'EFFECTIF DE LA SOMIVAC (15 Novembre 1984)

	SIEGE/GUIDEL			PIDAC/MAC			P. R. S.			TOTAL
	FMD	FD	D	FMD	FD	D	FMD	FD	D	
Ingénieur Agronome	5	1	1	5	-	-	3	-	-	15
Ingénieur des Travaux Agricoles	4	-	-	7	-	-	8	-	-	19
" des Travaux Elevage	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
" Agro Zootechnicien	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Ingénieur du Génie Rural	2	-	4	-	-	-	-	-	1	7
Ingénieur Hydraulicien	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Ingénieur Agro Hydraulicien	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Ingénieur Hydrotechnicien	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Contrôleur Coopération	2	-	-	3	-	-	6	-	-	11
Agents Techniques Agriculture	2	-	-	55	-	-	17	-	-	74
" " Elevage	-	-	-	3	-	-	2	-	-	5
" " Coopération	1	-	-	4	-	-	5	-	-	10
Technicien Supérieur Génie Rural	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Géomètre	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Inspecteur de l'Expansion	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Techniciens horticoles	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Economistes	1	-	2	-	-	-	-	-	-	3
Agro-Economistes	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Formateurs	-	-	-	5	-	1	1	-	3	10
Administrateur Civil	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Comptables	-	-	5	-	-	5	-	-	4	14
Commis d'administration	-	1	8	-	1	2	-	-	4	16
Secrétaires de direction	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Secrétaires Dactylographes	-	-	11	-	-	5	-	-	6	22
Chauffeurs	1	-	11	1	-	11	-	-	11	35
Encadreurs Vulgarisateurs	-	-	-	-	-	67	-	-	103	170
Documentaliste	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Programmeur	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Caissiers	-	-	1	-	-	2	-	-	4	4
Enquêteurs spécialisés	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Enquêteurs ordinaires	-	-	3	-	-	5	-	-	9	17
Aides Aménagistes	-	-	-	-	-	1	-	-	6	7
Ouvriers Agricoles Manœuvres	-	-	3	-	-	13	-	-	11	27
Plantons	-	-	2	-	-	-	-	-	1	3
Gardiens	-	-	7	-	-	9	-	-	8	24
Mécaniciens	-	-	1	-	-	5	-	-	3	9
Electriciens	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Infirmiers Elevage	-	-	-	2	-	-	1	-	-	3
Agents de base coopération	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Sociologues	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Ingénieurs Statisticiens	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Agents Techniques Statistiques	-	-	1	-	-	-	-	-	1	2
Assistant Social	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Ingénieur Topographe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Dessinateurs	-	-	5	-	-	1	-	-	1	7
Aides Topographes	-	-	-	-	-	3	-	-	2	5
Surveillants Chantiers	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2
Surveillants travaux	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Technicien Audio visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Sous Intendants	-	-	-	-	-	2	-	-	9	11
Assistant de Recherche	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Conducteurs d'engins	-	-	-	-	-	6	-	-	2	8
Magasiniers	-	-	1	-	-	3	-	-	3	7
TOTAL	29	2	78	87	2	145	48	-	192	583
<u>TEMPORAIRES :</u>										
Animatrices	-	-	-	-	-	15	-	-	-	
Standardistes	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Chauffeurs	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Secrétaire dactylographe	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Commis	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Enquêteurs ordinaires	-	-	-	-	-	2	-	-	-	
						<u>25</u>				

Source : SOMIVAC / Personnel.

F.M.D. = Fonctionnaires mis à la disposition - F.D. = Fonctionnaires détachés.

D = Décisionnaires (contractuels)

	SIEGE/GUIDEL			PIDAC/MAC			P. R. S.			TOTAL
	FMD	FD	D	FMD	FD	D	FMD	FD	D	
Ingénieur Agronome	5	1	1	5	-	-	3	-	-	15
Ingénieur des Travaux Agricoles	4	-	-	7	-	-	8	-	-	19
"- des Travaux Elevage	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
"- Agro Zootechnicien	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Ingénieur du Génie Rural	2	-	4	-	-	-	-	-	1	7
Ingénieur Hydraulicien	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Ingénieur Agro Hydraulicien	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Ingénieur Hydrotechnicien	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Contrôleur Coopération	2	-	-	3	-	-	6	-	-	11
Agents Techniques Agriculture	2	-	-	55	-	-	17	-	-	74
"- " Elevage	-	-	-	3	-	-	2	-	-	5
"- " Coopération	1	-	-	4	-	-	5	-	-	10
Technicien Supérieur Génie Rural	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Géomètre	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Inspecteur de l'Expansion	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Techniciens horticoles	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Economistes	1	-	2	-	-	-	-	-	-	3
Agro-Economistes	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Formateurs	-	-	-	5	-	1	1	-	3	10
Administrateur Civil	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Comptables	-	-	5	-	-	5	-	-	4	14
Commis d'administration	-	1	8	-	1	2	-	-	4	16
Secrétaires de direction	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Secrétaires Dactylographes	-	-	11	-	-	5	-	-	6	22
Chauffeurs	1	-	11	1	-	11	-	-	11	35
Encadreurs Vulgarisateurs	-	-	-	-	-	67	-	-	103	170
Documentaliste	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Programmeur	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Caissiers	-	-	1	-	-	2	-	-	4	4
Enquêteurs spécialisés	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Enquêteurs ordinaires	-	-	3	-	-	5	-	-	9	17
Aides Aménagistes	-	-	-	-	-	1	-	-	6	7
Ouvriers Agricoles Manoeuvres	-	-	3	-	-	13	-	-	11	27
Plantons	-	-	2	-	-	-	-	-	1	3
Gardiens	-	-	7	-	-	9	-	-	8	24
Mécaniciens	-	-	1	-	-	5	-	-	3	9
Electriciens	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Infirmiers Elevage	-	-	-	2	-	-	1	-	-	3
Agents de base coopération	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
Sociologues	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Ingénieurs Statisticiens	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Agents Techniques Statistiques	-	-	1	-	-	-	-	-	1	2
Assistant Social	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Ingénieur Topographe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Dessinateurs	-	-	5	-	-	1	-	-	1	7
Aides Topographes	-	-	-	-	-	3	-	-	2	5
Surveillants Chantiers	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2
Surveillants travaux	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Technicien Audio visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Sous Intendants	-	-	-	-	-	2	-	-	9	11
Assistant de Recherche	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Conducteurs d'engins	-	-	-	-	-	6	-	-	2	8
Magasiniers	-	-	1	-	-	3	-	-	3	7
TOTAL	29	2	78	87	2	145	48	-	192	583
TEMPORAIRES :										
Animatrices	-	-	-	-	-	15	-	-	-	
Standardistes	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Chauffeurs	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Secrétaire dactylographe	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Commis	-	-	-	-	-	1	-	-	-	
Enquêteurs ordinaires	-	-	-	-	-	2	-	-	-	
						<u>25</u>				

Source : SOMIVAC / Personnel.

F.M.D. = Fonctionnaires mis à la disposition - F.D. = Fonctionnaires détachés.
 D = Décisionnaires (contractuels)

LES MOYENS MATERIELS

Sous-Etablissement	Nombre de Véhicules			OBSERVATIONS
	En bon état	En panne	TOTAL	
SIEGE	16	6	22	Le parc de la SOMIVAC est vieux, les pannes sont fréquentes et les pièces détachées ne sont jamais disponibles à temps à cause des marchés.
P.R.S.	18	14	32	
PIDAC	18	2	20	
M.A.C.	1	3	4	
P.P.P.B.	1	-	1	
GUIDEL	1	-	1	
TOTAUX	55	25	80	

Source : SOMIVAC/DTO : Rapport annuel (Juillet 1983 - Juin 1984)
 Juillet 1984.

LES MOYENS FINANCIERS (au 30 Juin 1984)

Sous-Etablissements	Prévisions B.N.E.		Réalisation B.N.E.		TOTAL B.N.E.		Taux Réal. B.N.E.	
	Investissements	Fonctionnement	Investissements	Fonctionnement	Prévisions	Exécution	Investissement	Fonctionnement
SIEGE	6.000.000	298.260.272	-	257.616.657	304.260.272	257.616.657	0	86,4 %
P.R.S.	-	338.242.237	-	337.234.138	338.242.237	337.234.138	0	99,7 %
P I D A C	54.100.000	420.543.298	9.115.615	338.070.474	474.643.298	347.186.089	16,8	80,4 %
M A C	-	-	-	-	-	-	-	-
G U I D E L	10.612.000	23.004.392	2.500.000	4.316.392	33.616.392	6.816.902	23,6 %	18,8 %
TOTAL SOMIVAC	70.712.000	1.080.050.199	11.615.615	937.238.171	1.050.762.199	948.853.786	16,4 %	86,8 %

NB : Les dépenses en charge du personnel de Guidel sont comprises dans les réalisations du Siège selon l'état émis par le CEP.

Source : SOMIVAC/DTO : Rapport annuel (Juillet 1983 - Juin 1984) Juillet 1984.

CREDITS REELLEMENT RECUS PAR SOUS-ETABLISSEMENT

DE JUILLET 1978 A JUIN 1983 (en milliers de frs CFA)

ANNEES	CREDITS RECUS SUR D N E					CREDITS RECUS SUR FONDS EXTERIEURS					TOTAL GENERAL
	SIEGE	P.R.S	PIDAC	M.A.C	S/TOTAL	SIEGE	P.R.S	P.I.D.A.C	M.A.C	S/TOTAL	
1978/79	180.000	150.000	=	=	330.000	80.000	971.201	150.000	43.763	1.244.964	1.574.964
1979/80	115.000	100.000	35.000	9.011	259.011	42.000	498.902	353.932	=	894.834	1.153.845
1980/81	=	110.000	100.000	40.988	250.000	10.000	553.522	278.932	=	842.454	1.093.442
1981/82	=	214.000	222.000	400.000	536.000	=	56.959	306.885	=	363.844	899.844
1982/83	205.000	370.000	134.000	41.199	750.199	=	=	284.549	=	284.549	1.034.748
1983/84	=	=	151.000	=	151.000	=	=	250.000	=	250.000	401.000
TOTAL.....	500.000	944.000	642.000	191.198	12.277.198	132.000	12.080.584	11.624.298	43.763	13.880.645	6.006.843

N.B. : Les bailleurs de fonds (AID et CCCE) SE SONT RETIRÉS EN FIN JUIN 1981.

L'US-AID reste seule à financer le PIDAC et son financement s'arrête en

Juin 1985/

Source : SOMIVAC/Financa.

3.2.- Coordination, supervision, contrôle.

Il est heureux de constater que dans ce domaine l'intégration à la SOMIVAC des projets PIDAC, PRS, MAC, GUIDEL et l'implantation d'une antenne SOMIVAC à KOLDA pour la coordination des actions de développement dans les départements de KOLDA et VELINGARA.

3.3.- Evaluation.

Elle a entrepris des évaluations périodiques des projets placés sous sa Tutelle (PIDAC, PRS). Il s'agit essentiellement d'évaluation socio-agro-économique.

3.4.- En matière d'encadrement.

De 1976 à 1984 la population active encadrée par la SOMIVAC est passée de 57.424 à 185.774 (campagne agricole 1983-1984) soit 32,45 % de la population locale de la Casamance.

La prise en charge des coopératives dans le département de SEDHIOU par la SOMIVAC/PRS est devenue effective depuis Juillet 1979. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'assainissement et de restructuration des coopératives a permis à la SOMIVAC, à ce jour de clarifier la situation et de réorganiser la presque totalité des coopératives du département de SEDHIOU.

3.5.- En matière de production agricole.

En huit ans d'existence la SOMIVAC a vu les superficies encadrées passer de 32.093 ha à 85.969 ha tandis que les productions et les rendements ont connu des fluctuations.

Les principales raisons évoquées sont :

! facteur pluviométrique (installation tardive de l'hivernage et mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace).

. suppression du programme agricole, cherté des engrais et les lenteurs dans l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production (engrais, semences, pesticides).

En termes de diversification des cultures le soja a fait son introduction avec une production de 213 t (campagne agricole 1983-1984).

Le maraîchage est devenu l'activité principale de la saison sèche. Toutefois l'équipement de ces producteurs (puits maraîchers, outillage, maraîchers) et l'écoulement des produits restent la principale contrainte.

3.6.- En matière de production animale.

La SOMIVAC a entrepris dans ce domaine plusieurs actions dont les résultats d'ensemble satisfaisants laissent entrevoir des possibilités très intéressantes pour les années à venir.

Les actions d'élevage pour un nombre restreint d'animaux auront enregistré des résultats notables en Moyenne Casamance tandis que pour la Basse Casamance où les actions élevage viennent d'être lancées, des résultats prometteurs s'annoncent.

.../...

BILAN PHYSIQUE DE LA SOMIVAC DE 1977 A 1983

Projets	Spéculations	1977/1978		1978/1979		1979/1980		1980/1981		1981/1982		1982/1983	
		Superfi. (Ha)	Product. (t)	Superfi. (ha)	Product. (t)	Superfi. (ha)	Product. (t)	Superfi. (ha)	Producti. (t)	Superfi. (ha)	Product. (t)	Superfi. (ha)	Product. (t)
P R S	Riz	7.152	12.272	8.476	21.042	9.405	17.778	8.023	7.350	12.205	23.437	12.382	16.850
	Mil/Sorgho	4.809	4.170	6.903	8.601	10.192	11.699	12.499	11.748	16.544	13.329	17.014	9.462
	Maïs	1.389	1.913	2.475	3.661	3.405	4.656	4.678	5.964	6.972	5.583	7.303	7.541
	<u>Total céréales.</u>	13.350	18.355	17.854	33.304	23.052	34.133	25.200	25.062	35.721	42.849	36.699	33.853
	Arachide huilerie	13.437	16.855	18.282	30.878	23.893	27.515	12.836	7.549	21.721	27.425	29.366	48.065
	Arachide de bouche	2.282	2.088	3.796	3.701	3.560	3.017	1.807	946	2.084	2.436	3.017	3.970
	<u>Total arachide.</u>	15.719	18.943	22.078	34.579	27.453	30.532	14.643	8.495	23.805	29.860	32.383	52.035
	Coton	-	-	653	776	214	120	226	173	262	278	-	-
	Soja	-	-	-	-	-	-	-	-	2,25	4,400	40	39
	Tot.toutes cultu.	29.099	-	40.585	-	50.719	-	40.069	-	59.790	-	69.122	-
PIDAC	Riz	-	-	-	-	2.171	2.702	2.477	1.045	3.737	6.633	4.377	6.093
	Maïs	-	-	-	-	113	251	986	1.471	2.357	3.278	1.773	2.111
	Mil/sorgho	-	-	-	-	21	21	620	120	2.052	1.032	3.266	1.920
	Arachide	-	-	-	-	1.736	1.032	1.654	465	3.788	4.303	6.613	7.662
	Soja	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0.755
	Tot.toutes cultur.	-	-	-	-	4.041	-	5.737	-	11.934	-	16.030	-
NAC	Riz	3.024	7.775	3.662	10.760	2.279	6.837	1.780	2.492	2.243	4.912	596	995
	Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	34
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	277	333	153	311
	Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139	144
	Tot.toutes cultur.	3.024	7.775	3.662	10.760	2.279	6.837	1.780	2.492	2.520	-	928	-
SOMIVAC	Riz	10.176	20.047	12.138	31.802	13.855	27.319	12.280	10.887	18.185	34.982	17.355	23.938
	Mil/sorgho	4.809	4.170	6.903	18.603	10.243	11.720	13.119	12.168	18.596	14.861	20.320	11.416
	Maïs	1.389	1.913	2.475	3.661	3.518	4.907	4.664	7.435	9.666	9.194	9.229	9.964
	<u>Total céréales</u>	13.350	18.355	17.854	44.064	27.586	43.946	31.063	30.490	46.387	59.037	46.904	45.342
	Arachide huilerie	13.437	16.855	18.202	30.878	25.629	29.147	14.490	8.014	25.509	31.728	36.118	55.871
	Arachide bouche	2.282	2.088	3.796	3.701	3.560	3.017	1.807	946	2.084	2.436	3.017	3.970
	<u>Total arachide</u>	15.719	18.943	22.073	34.579	29.189	32.164	16.297	8.960	27.593	34.163	39.135	59.841
	Coton	-	-	658	776	214	120	226	173	262	278	-	-
Soja	-	-	-	-	-	-	-	-	2,25	3,51	41	40	
Total toutes cultures	32.123	-	44.247	-	57.039	-	47.586	-	74.244	-	86.080	-	

Source: DFO/SOMIVAC

* Coton: Encadrement SODEFITEX

Sur le plan quantitatif, les objectifs ont été couverts à près de 70 % se traduisant, au bout de quatre ans, par :

- une baisse de la mortalité des veaux de près de 35 %
- un supplément de veaux de près de 50 %
- une productivité laitière passant de 1 litre à 2,5 litres par animal et et par jour.
- en matière d'embouche, un gain de poids quotidien de 470 g.

Projet Rural de SEDHIOU

OPERATIONS	1978 / 1979			1979 / 1980			1980 / 1981			1981 / 1982		
	Obj.	Réal	%	Obj.	Réal	%	Obj.	Réal	%	Obj.	Réal	%
Sauvetage des veaux	2000	2817	140	3000	2293	76	1632	1440	89	2000	1263	63
Fécondité des mères	300	315	105	400	453	113	1200	1693	141	1800	936	52
Embouche bovine (1)	60	45	75	80	6	8	-	-	-	-	-	-
Béliers hybrides (croissement)	20	40	200	300	65	22	-	-	-	-	-	-
Coqs raceurs	400	-	-	500	400	80	1000	-	-	1000	1000	100
Lutte contre les maladies telluriques	-	-	-	-	-	-	8500	19916	234	22000	7645	35

(1)- Opération abandonnée à cause des difficultés de commercialisation (prix non incitatif pour l'éleveur à cette époque) après évaluation de l'opération, un redémarrage s'avère possible.

.../...

3.7.- En matière d'aménagement hydro-agricole et d'infrastructures.

Dans ce domaine, les réalisations au 1er Avril 1983, ont surtout souffert de contraintes liées pour la plupart à la lenteur et à la lourdeur des procédures administratives de passation des marchés se traduisant par des retards considérables dans l'exécution des programmes. Actuellement les réalisations se présentent comme suit :

Projet Rural de Sédhiou (PRS II).

	Prévu	Réalisé	Pourcentage de réalisation
- Infrastructures hydro-agricole (hectares)	1650	205	12 %
- Puits (nombre)	10	4 et 3 en cours	40 %
- Usine aliment bétail (nombre)	1	1	100 %
- Magasins Unions (nombre) (500 t)	5	3	60 %
- Boutiques Unions (nombre)	5	2	40 %
- Magasins ruraux (nombre)	100	35	35 %
- Logement de passage (nombre)	1	1	100 %
- Pistes (km)	252	63	25 %
- Rizeries	35	4	11 %
- Source - Projet Rural de Sédhiou			

P I D A C :

Petits barrages anti-sel

construction	10	4	40 %
Reconstruction	5	2	40 %
Aménagements	3	1	33 %

Construction bureau magasins

150 t	4	4 à 30 %	
50 t	8	4 à 60 %	

Construction magasins groupement des producteurs

50 t	10	5	50 %
------	----	---	------

Construction magasins villageois

25 t	25	2	8 %
------	----	---	-----

Construction puits maraîchers

15	14	93 %
----	----	------

Source - PIDAC/GENIE-RURAL

3.8.- Commercialisation des céréales (paddy, maïs).

En terme: de collecte des céréales, les tonnages commercialisés sont toujours faibles. Les principales raisons sont :

- la baisse de la production consécutive aux aléas climatiques (sécheresse)
- les retards dans la mise en place du financement et du matériel de collecte
- la faiblesse du prix au producteur par rapport au circuit parallèle.

II - LES PROJETS

Les projets sont des structures d'exécution sur le terrain des opérations de développement.

1. Fonctions actuelles

Les fonctions assumées par les 5 projets peuvent être classées en deux catégories : Fonctions communes aux projets et fonctions spécifiques à chaque projet.

1.1 Fonctions communes aux projets :

Les projets sont chargés

- la formation technique du personnel des projets et des producteurs ruraux de leur zone d'intervention notamment dans les domaines de l'agriculture de l'élevage, de la sylviculture et de la coopération et de l'alphabétisation fonctionnelle
- la vulgarisation de méthodes techniques modernes de production ;
- organisation des populations rurales en groupements
- de la collecte d'informations pour l'élaboration de plans de campagne ;
- de l'exécution de plans de campagne
- de la commercialisation de produits agricoles, pour le compte de la société ou des tiers
- Approvisionnement du monde rural en facteurs de production
- de la réalisation de divers travaux de génie rural et d'infrastructure (magasins, bureaux)
- du recouvrement pour le compte de la société ou d'organisme de crédit, des créances sur les producteurs de leur zone d'intervention.

- gestion administrative et du personnel

- comptabilité générale

1.2 Fonctions spécifiques

Pour le PIDAC nous ajouterons :

- Education sanitaire et nutritionnelle (Volet Santé)

- sensibilisation et organisation des femmes de la Dasse Casamance en vue d'une meilleure insertion dans les activités du PIDAC (Volet Féminin).

2. Organisation actuelle des projets

Cette organisation a été baptisée à partir des fonctions ci-dessus énumérées.

2.1. Projet Intégré de Développement Agricole de la Dasse Casamance (PIDAC)

Le PIDAC est un sous établissement de la SOMIVAC dont l'ère d'intervention se limite aux départements de Ziguinchor, Dignona et Oussouye.

Son organisation définie à partir de ses fonctions actuelles est la suivante :

Niveau région

Direction du projet

Elle comprend :

- 1 directeur et son secrétariat
- 1 division vulgarisation composée de six (6) sections Agro-suivi, Elevage, Protection des Végétaux, Production Semencière, Formation, Alphabétisation et de deux (2) Volets : Féminin et Santé.
- 1 Division Intendance=Coopération

- 1 division Génie Rural composée de trois (3) Sections : Aménagements ruraux, bâtiments, puits
- division Administrative et Financière scindée en deux (2) sections : Administration et Finance

Niveau département

Cette organisation se multiplie au niveau des départements sous forme de "coordinations" ayant à leur tête un départemental (Vulgarisation). Cependant il faudra noter que pour Dignona il y a deux (2) coordinations Est et Ouest et un Départemental Vulgarisation et un Intendant départemental

Niveau arrondissement / communauté rurale

A ce niveau il existe des zones ayant à leur tête un chef et intendant de zone et les secteurs. Ce découpage en zones et secteurs ne correspond pas à la division administrative. Par exemple des villages de communauté rurale différente peuvent appartenir au même secteur.

2.2 Projet Rural de Sédhiou (P.R.S. II)

Le PRS II est un sous établissement de la SONIVIC dont l'ère d'intervention se situe au seul département de Sédhiou.

Pour assumer les fonctions citées ci-haut le P.R.S. s'est doté de l'organisation suivante :

Niveau département.

Direction du projet

Elle est constituée de :

- 1 Directeur et son secrétariat
- 1 division Intendance-Coopération composée des sections : commercialisation, formation (coopérative)

./.

- 1 division Vulgarisation scindée en sections : semences et Protection des Végétaux, Formation, Elevage et suivi
- 1 division Génie Rural comprenant les sections : Aménagement et Marchés, infrastructure, Bureau d'études et Parc-auto
- 1 division Administrative et Financière composée des sections comptabilité, personnel, services généraux et finances.

Niveau Arrondissement / communauté rurale

Au niveau des arrondissements le PRS II a été représenté sous forme de coordinations : une par arrondissement + 1 à SEFA soit six (6) au total. Les coordinations sont divisées à leur tour en zones qui sont au nombre de quinze (15).

Après cette description des fonctions et organisation actuelles des projets PIDAC et PRS II essayons d'examiner leurs fonctions et organisation futures.

III - PERSPECTIVES

1. PIDAC

Le PIDAC fonctionnel depuis la campagne 1979-80 a pu faire des réalisations notables grâce au financement américain et à la contribution Sénégalaise. Ce financement expire en Juin 1985 mais la possibilité d'extension existe.

Les projets en cours d'études et d'exécution (dans la zone du PIDAC) tels que les projets avicoles, les projets palmiers à huile, colatier, limetier, voacanga, les projets d'aménagement de Bignona et de Guidel ne manqueront d'influencer sur ses perspectives.

1.1 FONCTIONS ET ORGANISATION FUTURES DU PIDAC

Les fonctions et organisations futures du PIDAC ont été/à partir des bases suivantes :

- analyse des fonctions et organisation actuelles du PIDAC
- des principes caractéristiques de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) à savoir la réduction des charges de l'état, la responsabilisation des ruraux, l'autonomie technique et financière des projets, encadrement souple et léger, dépeçage de l'encadrement.
- exploitation des données de l'étude en cours de la restructuration de la SOMIVAC siège et du PIDAC par la D.A.I (bureau d'études américain) sur financement USAID.

1.2 Fonctions futures du PIDAC

- conseil et/ou assistance technique à la demande
- Vulgarisation de méthodes techniques nouvelles de production agricole.
- Formation/alphabétisation fonctionnelle
- réalisation de divers travaux de génie rural et d'infrastructures
- gestion administrative et du personnel
- gestion financière
- contrôle interne de gestion
- comptabilité générale, matière et analytique
- Promotion féminine
- Education sanitaire et nutritionnelle
- Protection et réhabilitation du milieu naturel

- programmation des activités de développement
- coordination des différentes structures du projet
- Supervision et contrôle des différents programmes du projet.
- Collecte d'informations pour l'élaboration de plans de campagnes.

De telles fonctions feront disparaître et créer d'autres. Avec l'autonomie technique et financière des projets préconisée par la Nouvelle Politique Agricole des fonctions comme comptabilité analytique, contrôle interne de gestion, coordination, supervision et contrôle, gestion financière seront partie intégrée des attributions du PIDAC. La mise en défens du couvert végétal et des sols agricoles contre l'agressivité de l'homme et/ou de la nature (sécheresse et sel) nous conduit à introduire la fonction réhabilitation et protection du milieu naturel. Par contre les fonctions approvisionnement du monde rural en facteurs de production de crédit et la commercialisation des produits seront transférées à des privés ou à la caisse Nationale de crédit dès qu'elle sera opérationnelle dans la région de Ziguinchor.

1.3 Organisation future du PIDAC

L'organisation future du PIDAC repose sur trois (3) principes :

- Le souci de décentralisation pour rapprocher les techniciens PIDAC du producteur pour mieux servir ce dernier en lui prodiguant le conseil et/ou assistance nécessaire.
- Le conseil et/ou l'assistance technique à prodiguer au monde rural doit être l'affaire de spécialistes de haut niveau, maîtrisant, au plan pratique, leurs domaines
- une autonomie financière sous tendant un personnel de haut niveau en comptabilité gestion financière.

Les éléments ci-dessus mentionnés ont permis d'établir
l'organisation suivante :

Niveau région

Direction du projet

Elle comprend

- .1 Directeur et son secrétariat
- .1 Adjoint directeur du projet chargé du Bureau technique.
Ce bureau outre son chef sera composé de spécialistes
(1 par spécialité) en génie rural, phytotechnie,
zootechnie, formation/alphabétisation, mécanisation
agricole et eaux et forêts qui sont des conseillers
techniques au directeur.
- .1 Division administrative et financière
- .1 Volet Santé
- .1 Volet Féminin

Niveau département

Cette organisation va se démultiplier sous forme d'équipes
pluridisciplinaire avec un chef d'équipe à la tête.

- .1 Équipe pluridisciplinaire au niveau de Dignona comprenant
des :

spécialistes en phytotechnie

spécialistes en zootechnie

spécialistes en mécanisation agricole

spécialistes en génie rural

spécialistes en Volet Féminin

spécialistes en Formation/Alphabétisation

- .1 Équipe pluridisciplinaire au niveau des départements de
Ziguinchor et Dignona avec les mêmes spécialités.

BESOINS HUMAINS DU PIDAC (avec les nouvelles fonctions)

Directeur Projet	1
Adjoint Directeur, Chef Bureau Technique	1
Chef Division Administrative et Financière	1
Délégués départementaux	2
Comptables / Economistes / Agro-économistes	7
Ingénieurs Agronomes	9
Ingénieurs / Mécanisation agricole	5
Ing. /Génie Rural / Hydraulique / Hydrotechn.	5
Zootechniciens	5
Ing. Eaux et Forêts/Ecologistes/Aménagistes	1
Formateurs	6
Surveillants chantiers/travaux/conducteurs engin	10
Ingénieurs des Travaux / Agriculture/Elevage	14
Dessinateurs / Géomètres / Topographes	4
Secrétaire Direction	1
Vulgarisateurs / Animatrices	40
Agents Techniques / Agriculture / Elevage	60
Secrétaires dactylographes	6
Chauffeurs	10
Manoeuvres / Ouvriers	18

TOTAL = 206

Niveau arrondissement / communauté rurale

Les départements de Bignona et Ziguinchor - Oussouye seront divisés en zones et secteurs.

Les spécialistes du Bureau Technique n'ont que des relations fonctionnelles avec les spécialistes départementaux.

Les spécialistes départementaux seront des cadres supérieurs (Ingénieurs, Zootechniciens) et les Ingénieurs des Travaux Agricoles vont assumer les fonctions de chefs de zone et les agents techniques les chefs de secteurs.

Le financement du P.R.S.II a expiré et un Programme de Développement Rural Intégral du Département de Sédhiou et interventions régionales en Casamance prendra le relai du PRS II.

2. Le Programme de Développement Rural Intégral du Département de Sédhiou

Ce programme comprend un volet départemental couvrant le département de Sédhiou et en appui et comme complément un volet d'initiatives de développement spécifiques concernant toute la Casamance.

2.1 Eléments de méthode

Le programme est conçu selon un critère de développement rural global considérant sérieusement de façon combinée, les aspects productifs, socio-culturels et de l'environnement du développement.

Il entend mettre à la disposition du monde rural les instruments (investissements fixes, services et moyens techniques, formation), à travers lesquels les dynamiques endogènes peuvent s'exprimer de façon positive, c'est pourquoi le programme s'entend comme instrument de promotion de développement et exclut toute forme dirigiste d'encadrement du monde rural.

Les aspects organisationnels ont tendance à valoriser au maximum les structures existantes : en premier lieu, les structures très diffusées de l'associationnisme de base, ensuite les services technico-administratifs ordinaires existant dans la zone du programme et les différents niveaux de capacité d'entreprise locale.

Les objectifs opérationnels du programme sont établis de façon à pouvoir être mis à jour d'année en année (intervention de base) et en cours de mise en oeuvre (intervention de promotion).

Toutes les interventions sont subordonnées au consensus et à la participation des bénéficiaires parmi lesquels, les groupements les moins favorisés et les plus dynamiques (femmes, associations de base, etc...) ont été privilégiés.

2.2 Secteurs d'intervention

- Agriculture, élevage, pêche
- Equipement (Travaux Publics)
- Hydraulique
- Eaux et Forêts
- Développement Social
- Education Nationale
- Santé Publique
- Commerce, petite industrie et artisanat
- Recherche Scientifique et Technique

2.3 Les Objectifs assignés au programme

2.3.1 Les Objectifs généraux

- Elever de façon radicale, les niveaux moyens de formation, afin de renforcer les capacités d'autogestion du développement des populations de la zone.
- Atteindre un niveau acceptable de satisfaction des besoins de base, afin d'améliorer le cadre général de vie.
- Opérer pour la rupture de l'isolement géographique de la zone par rapport au reste du pays et pour en améliorer les liaisons internes comme base d'un développement commercial soutenu.
- Libéraliser l'accès aux facteurs de production en les rendant disponibles aussi pour les femmes et promouvoir la diversification des productions.
- Soutenir l'associationnisme entre les producteurs, en tant qu'instrument d'auto-organisation et comme véhicule d'innovation.
- Equiper le territoire rural de façon à fournir des services appropriés et diffus pour le développement.
- Promouvoir l'expansion des secteurs de production non primaires, comme élément fondamental de support pour le secteur primaire et d'absorption de l'excédent de force de travail des campagnes.

Pour la mise en oeuvre d'interventions régionales (renforcement technique de la SOMIVAC ; études régionales sur les ressources en eau de la région, sur la situation socio-économique, interventions d'aménagements de forêts), aider au succès du programme de Sédhiou et étendre au niveau régional quelques interventions spécifiques prévues dans le département.

2.3.2. Objectifs Spécifiques

Interventions principales

Interventions du développement social

Objectifs

- Approvisionnement en eau (villages et centres	Environ 25 % des besoins additionnels estimés pour 10 ans seront satisfaits.
Salle de classe	Environ 25 % des besoins estimés pour 10 ans seront satisfaits directement par le programme. Ainsi seront créées les conditions (assistance, crédit) pour que l'intervention puisse se développer de façon autonome.
Dispensaires	Environ 20 % des besoins estimés sur 10 ans (+ effet d'expansion)
Alphabétisation	Tous les conseillers des C.R., chefs de villages, membres responsables des groupements de producteurs de base auront la possibilité de participer au cours (environ 1500 cadres de base alphabétisés par an)
Intervention sur le réseau routier	Les coûts opérationnels des véhicules sur le réseau routier seront réduits en moyenne d'environ 50 % par rapport aux coûts actuels. Cela devrait permettre d'engendrer un trafic supplémentaire considérable.

Interventions productives
dans le secteur primaire

- Céréales

Dans les conditions climatiques moyennes des 5 dernières années, la production pourra dans la 5ème année augmenter d'environ 30 % (13000 T) par rapport à la production actuelle.

- Arachides etc...

La production pourra augmenter de 10 % suite aux intensifications de production induites par le programme.

- Cultures fruitières

Accroissement du volume des ventes estimé à 70 % en 5ème année suite à l'ouverture des pistes de production et aux interventions spécifiques.

- Produits maraîchers

Accroissement en 5ème année de 30 % du volume des ventes suite au démarrage des activités de transformation prévues.

Bovins

Accroissement dans la 5ème année de 40 % du volume des ventes suite aux augmentations de productivités et aux appuis commerciaux prévus.

Autres élevages

Accroissement de 50 % du volume de vente en 5ème année.

Pêche

Accroissement en 5ème année de 10 % du volume des ventes.

Produits forestiers

Accroissement dans la 5ème année de 50 % du volume des ventes.

Principales interventions Agro-industrielles

Première transformation des céréales	4000 T de céréales en 5ème année pourront être transformées à un niveau semi-industriel.
Aliments pour le bétail	700 T d'aliments pour volailles, dans la 5ème année, pourront être produits par l'unité prévue.
Ramassage et transformation du lait	300 T de lait traité en 5ème année.
Usine de conserves	300 T de produits maraîchers traités en 5ème année.

Principales interventions dans les autres secteurs

Formation d'artisans ruraux	50 artisans en 5 ans.
Formation des mécaniciens	10 mécaniciens.

2.4. Les moyens prévus

Moyens financiers (voir tableau)

En terme de moyens financiers le coût global du programme s'élève à 25 milliards de FCFA répartis comme suit :

Partie Italienne	23.000.000.000
Contribution Sénégalaise	2.000.000.000
TOTAL	<u>25.000.000.000</u>

Moyens humains (voir tableau)

Le personnel sénégalais permanent nécessaire à l'exécution de ce programme se chiffre à 288 agents.

REPARTITION DES RESSOURCES FINANCIERES PAR SECTEUR
D'INTERVENTION

* <u>SECTEURS</u>	<u>MILLIONS de F CFA</u>	<u>%</u>
6		
- Coordination et frais généraux d'installation	2.400	12
- Infrastructures de Communication	5.400	27
- Hydraulique Villageoise et pastorale adduction d'eau dans les centres	1.800	9
- Construction de bâtiments sociaux	1.400	7
- Développement agro-zootechique et pêche	4.100	20
- Développement des activités forestières (y compris interventions régionales)	1.600	8
- Développement du Commerce de l'artisanat et de la petite industrie	500	2
- Formation et développement social	400	2
- Etudes (y compris intervention régionale)	1.000	5
- Coûts de gestion	1.500	2
<u>Coût du programme</u>	<u>20.100</u>	<u>100</u>
- Imprévus et inflations	2.900	
- Total à la charge de l'Italie	23.000	
- Contribution Sénégalaise	2.000	
TOTAL GENERAL	<u>25.000</u>	

REPARTITION DES CÔÛTS PAR FORTE DE DEPENSE

- Assistance Technique Italienne	10 %
- Assistance Sénégalaise	1 %
- Personnel Senegalais	7 %
- Gestion	8 %
- Machines importées d'Italie	15 %
- Autres matériel importé d'Italie	4 %
- Frais locaux d'investissement	20 %
- Frais locaux d'Exploitation	25 %
- Entreprise de construction **	10 %
TOTAL	<u>100 %</u>

* Indemnités accordées par le projet couvrant 30 % du montant global des salaires estimé à 2.000.000.000 F CFA pour toute la durée du programme plus chargé d'une partie du personnel nécessaire à l'exécution allant des 50 % la première année au 25 % la cinquième année.

* Ce pourcentage concerne uniquement la part des coûts payables en Italie.

Les moyens humains :

Personnel sénégalais permanent nécessaire à l'exécution du programme dans le Département de Sédhiou.

Tableau récapitulatif :

	S.E.A	Equ	Hydr	Agri	Elev.	SAAD	CRAFA	E.F.	Pêche	D.S	Banq.	TOTAL
Ing.P; CH.		1										1
Ing. Hydr.			1									1
Ing. Bât.		1										1
Ing. Agr.	1					1	1					3
Ing. For.								1	1			2
Ing. Elev.						1	1					2
Chef Adminis.											1	1
Sociologue										1		1
Economi.	1					1				1	1	4
A.T.A/E/F				1	3	20	2		1			27
A.T.A/E/F				10	12	20	2	6	5	8		63
Chef Comp.	1	1	1		1	1		1		1	12	19
" Méch.	2							1				2
Chantier		2	2					1				5
Soudeur			2									2
Conduct.D'Engins		25	2		1			6				34
Planton Dir.	6	2	1	1	1	2	2	1	1	2	4	23
	2											2
Secrét. Direct.	2											2
Dactylographes		2	1		1	1	1			1	4	11
Méchan.	6											6
Chauffeurs	3		2	1	1		2	2		2		13
R. Spéc.		5	6					4		1		15
Manoeuvres	4	3	4	2	4	3	19	5		2	2	48
TOTAL.....=	30	42	29	15	24	50	30	27	8	17	23	288 (2)

(1). Y compris le personnel déjà en placeq.

(2). Ce nombre total est inférieur à celui déjà présent dans la Zone, dans les services considérés et dans le P.R.S qui va être dissous.

2.5 La Gestion du Programme

Structures opérationnelles et modalités de travail

Le programme sera exécuté par les services publics concernés, par les structures administratives, les organisations productives, et les ONG présents dans le département. Aucun organisme extraordinaire d'exécution n'est prévu sauf pour la réalisation d'ouvrages spécifiques à confier à des entreprises spécialisées.

Une structure extraordinaire d'appui technique et financier sera créée pour une durée de cinq ans chargée de pourvoir les fonds et l'assistance techniques nécessaires à la réalisation du programme. La structure extraordinaire d'appui sera dirigée par un directeur Sénégalais et par un CTP Italien.

Sur la base d'un plan de travail qui sera fixé tous les ans selon les lignes directives du présent programme par un comité ad-hoc Italo-Sénégalais, la S.E.A. passera des conventions avec les services et organismes chargés de l'exécution. Dans ces conventions à caractère informel, l'on précisera le budget des opérations à mener et les besoins de financement, les caractéristiques techniques des interventions, l'assistance technique que la S.E.A. devra fournir et ses compétences dans le domaine du contrôle technique et financier. Pour des interventions spécifiques la S.E.A. passera directement des contrats avec des entreprises spécialisées, toujours associant les services concernés dans les fonctions de mise au point des dossiers et de contrôle d'exécution.

La S.E.A. sera financée, tous les ans sur la base du plan de travail établi. Elle gèrera les financements mis à la disposition par la partie Italienne pour les dépenses au Sénégal. Chaque dépense de la S.E.A. devra être faite avec l'accord (signature) du Directeur Sénégalais et du CTP Italien.

Les services techniques existants seront opportunément renforcés et d'autres services seront créés de manière à pouvoir faire face aux besoins opérationnels du programme. Ces services mèneront leurs activités ordinaires à côté de celles qui sont prévues par le programme. A la fin de ceci, ils continueront leur activité.

Contrôle et Suivi du Programme

Au niveau national un comité technique ad-hoc Italo-Sénégalais, présidé par le Ministre du Développement Rural se réunira une fois par an pour évaluer les résultats acquis et approuver le plan de travail et le budget de l'année à venir. Les décisions seront soumises à l'agrément de la commission mixte Italo-Sénégalaise.

Au niveau régional, une Commission de suivi-évaluation, présidée par la SOMIVAC et composée de différents ministères impliqués dans le programme se chargera du suivi, de l'évaluation et du contrôle de ses différents volets. Cette commission se réunira tous les 6 mois, afin de rendre compte au niveau national de l'état d'avancement des différents volets.

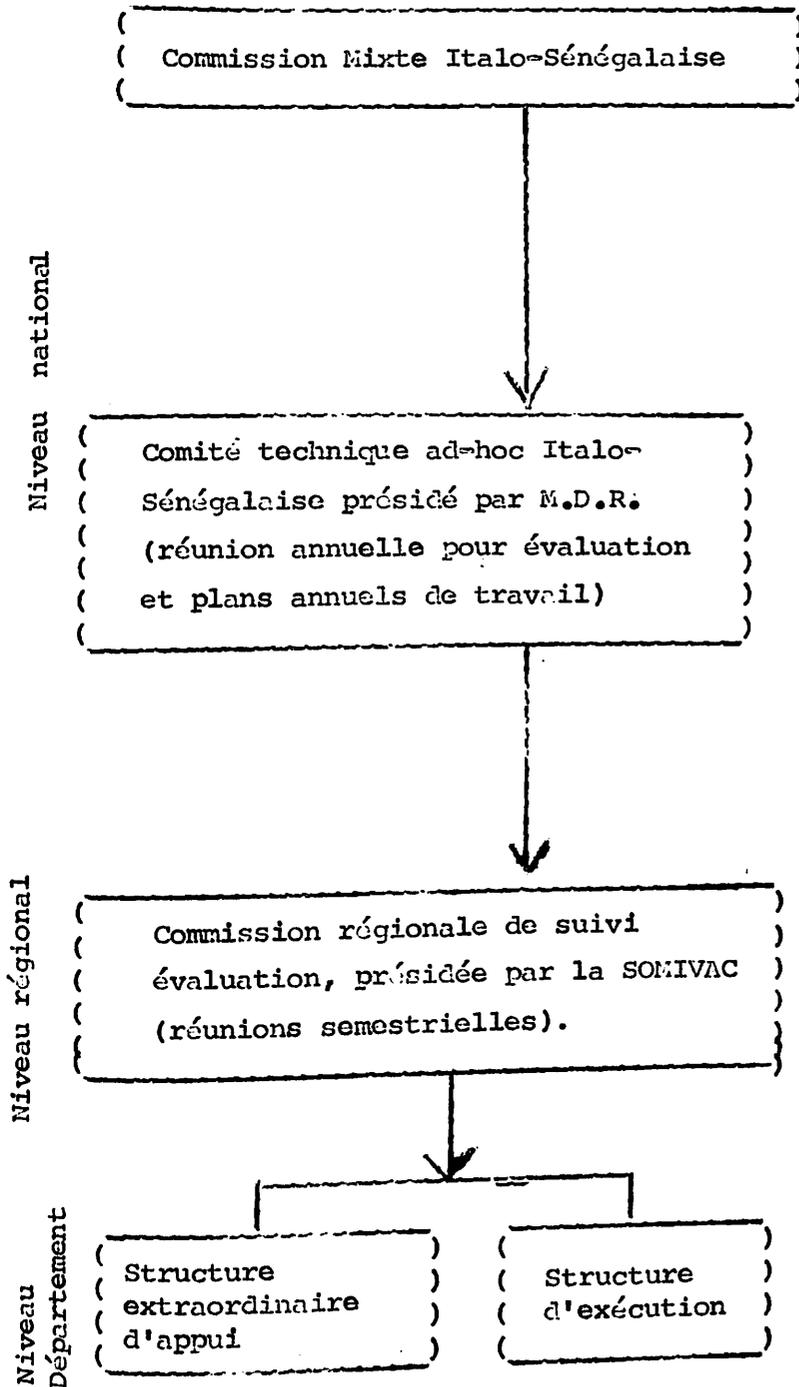
Au niveau départemental, la direction de la SEA rendra compte tous les 3 mois, de l'état d'exécution du programme au comité départemental de développement (C.D.D.):

La nature des relations entre le programme et la SOMIVAC devra être conforme avec les orientations de la nouvelle politique agricole, qui précise que les projets pris en charge par la SOMIVAC seront autonomes au plan de leur gestion technique et financière.

Au niveau de la SEA, une cellule de suivi interne du programme est prévue, utilisant un système de suivi "informatisé" à établir

Schéma de Gestion

La structure décrite ci-dessus peut être schématisée de la façon suivante :



3 - MISSION AGRICOLE CHINOISE (M.A.C.)

La MAC fut un projet de la SOMIVAC. Son financement assuré par la République Populaire de Chine, expira en 1979. Son ère d'intervention se limitait aux départements de Sédhiou et Ziguinchor. Ses activités furent essentiellement axées sur la riziculture, les cultures maraîchères, l'exploitation et l'entretien des infrastructures déjà réalisés.

Par note n° 0560/SOMIVAC/DG du 26 Octobre 1984, il a été mis fin officiellement aux activités de la MAC. Le personnel de la MAC . Le personnel de la MAC est affecté dans les sous-établissement de la SOMIVAC/PIDAC, PRS II) et ses actions intégrées aux dits projets.

4 - PROJET GUIDEL.

Le projet de mise en valeur des terres de la Vallée de GUIDEL dans le département de Ziguinchor a pour but la valorisation de 1.140 ha de terres brutes en amont du barrage anti-sel qui s'est achevé en mi-1982. Il faut noter qu'il s'agit d'un barrage test pour la Casamance.

Actuellement la Station de recherche agricole de Djibélor conduit des tests agronomiques à GUIDEL.

Le Projet de GUIDEL compte 5 agents répartis comme suit :

- 1 Directeur de projet (Ingénieur de l'Equipement rural)
- 2 Agents techniques de l'agriculture (fonctionnaires)
- 2 Gardiens (contractuels)

Dans le présent rapport le personnel de GUIDEL est inclus dans l'effectif de la SOMIVAC-SIEGE.

.../...

BESOINS HUMAINS DU PIDAC (avec les nouvelles fonctions)

Directeur Projet	1
Adjoint Directeur, Chef Bureau Technique	1
Chef Division Administrative et Financière	1
Délégués départementaux	2
Comptables / Economistes / Agro-économistes	7
Ingénieurs Agronomes	9
Ingénieurs / Mécanisation agricole	5
Ing. /Génie Rural / Hydraulique / Hydrotechn.	5
Zootechniciens	5
Ing. Eaux et Forêts/Ecologistes/Aménagistes	1
Formateurs	5
Surveillants chantiers/travaux/conducteurs engin	10
Ingénieurs des Travaux / Agriculture/Elevage	14
Dessinateurs / Géomètres / Topographes	4
Secrétaire Direction	1
Vulgarisateurs / Animatrices	40
Agents Techniques / Agriculture / Elevage	60
Secrétaires dactylographes	6
Chauffeurs	10
Manoeuvres / Ouvriers	18

TOTAL = 206

Niveau arrondissement / communauté rurale

Les départements de Bignona et Ziguinchor - Oussouye seront divisés en zones et secteurs.

Les spécialistes du Bureau Technique n'ont que des relations fonctionnelles avec les spécialistes départementaux.

Les spécialistes départementaux seront des cadres supérieurs (Ingénieurs, Zootechniciens) et les Ingénieurs des Travaux Agricoles vont assumer les fonctions de chefs de zone et les agents techniques les chefs de secteurs.

Le financement du P.R.S.II a expiré et un Programme de Développement Rural Intégral du Département de Sédhiou et interventions régionales en Casamance prendra le relai du PRS II.

2. Le Programme de Développement Rural Intégral du Département de Sédhiou

Ce programme comprend un volet départemental couvrant le département de Sédhiou et en appui et comme complément un volet d'initiatives de développement spécifiques concernant toute la Casamance.

2.1 Eléments de méthode

Le programme est conçu selon un critère de développement rural global considérant sérieusement de façon combinée, les aspects productifs, socio-culturels et de l'environnement du développement.

Il entend mettre à la disposition du monde rural les instruments (investissements fixes, services et moyens techniques, formation), à travers lesquels les dynamiques endogènes peuvent s'exprimer de façon positive, c'est pourquoi le programme s'entend comme instrument de promotion de développement et exclut toute forme dirigiste d'encadrement du monde rural.

Les aspects organisationnels ont tendance à valoriser au maximum les structures existantes : en premier lieu, les structures très diffusées de l'associationnisme de base, ensuite les services technico-administratifs ordinaires existant dans la zone du programme et les différents niveaux de capacité d'entreprise locale.

Les objectifs opérationnels du programme sont établis de façon à pouvoir être mis à jour d'année en année (intervention de base) et en cours de mise en oeuvre (intervention de promotion).

Toutes les interventions sont subordonnées au consensus et à la participation des bénéficiaires parmi lesquels, les groupements les moins favorisés et les plus dynamiques (femmes, associations de base, etc...) ont été privilégiés.

2.2 Secteurs d'intervention

- Agriculture, élevage, pêche
- Equipement (Travaux Publics)
- Hydraulique
- Eaux et Forêts
- Développement Social
- Education Nationale
- Santé Publique
- Commerce, petite industrie et artisanat
- Recherche Scientifique et Technique

2.3 Les Objectifs assignés au programme

2.3.1 Les Objectifs généraux

- Elever de façon radicale, les niveaux moyens de formation, afin de renforcer les capacités d'autogestion du développement des populations de la zone.
- Atteindre un niveau acceptable de satisfaction des besoins de base, afin d'améliorer le cadre général de vie.
- Opérer pour la rupture de l'isolement géographique de la zone par rapport au reste du pays et pour en améliorer les liaisons internes comme base d'un développement commercial soutenu.
- Libéraliser l'accès aux facteurs de production en les rendant disponibles aussi pour les femmes et promouvoir la diversification des productions.
- Soutenir l'associationnisme entre les producteurs, en tant qu'instrument d'auto-organisation et comme véhicule d'innovation.
- Equiper le territoire rural de façon à fournir des services appropriés et diffus pour le développement.
- Promouvoir l'expansion des secteurs de production non primaires, comme élément fondamental de support pour le secteur primaire et d'absorption de l'excédent de force de travail des campagnes.

Pour la mise en oeuvre d'interventions régionales (renforcement technique de la SOMIVAC ; études régionales sur les ressources en eau de la région, sur la situation socio-économique, interventions d'aménagements de forêts), aider au succès du programme de Sédhiou et étendre au niveau régional quelques interventions spécifiques prévues dans le département.

2.3.2. Objectifs Spécifiques

Interventions principales

<u>Interventions</u> du développement social	<u>Objectifs</u>
- Approvisionnement en eau (villages et centres	Environ 25 % des besoins additionnels estimés pour 10 ans seront satisfaits.
Salle de classe	Environ 25 % des besoins estimés pour 10 ans seront satisfaits directement par le programme. Ainsi seront créées les conditions (assistance, crédit) pour que l'intervention puisse se développer de façon autonome.
Dispensaires	Environ 20 % des besoins estimés sur 10 ans (+ effet d'expansion)
Alphabétisation	Tous les conseillers des C.R., chefs de villages, membres responsables des groupements de producteurs de base auront la possibilité de participer au cours (environ 1500 cadres de base alphabétisés par an)
Intervention sur le réseau routier	Les coûts opérationnels des véhicules sur le réseau routier seront réduits en moyenne d'environ 50 % par rapport aux coûts actuels. Cela devrait permettre d'engendrer un trafic supplémentaire considérable.

Interventions productives
dans le secteur primaire

- Céréales

Dans les conditions climatiques moyennes des 5 dernières années, la production pourra dans la 5ème année augmenter d'environ 30 % (13000 T) par rapport à la production actuelle.

- Arachides etc...

La production pourra augmenter de 10 % suite aux intensifications de production induites par le programme.

- Cultures fruitières

Accroissement du volume des ventes estimé à 70 % en 5ème année suite à l'ouverture des pistes de production et aux interventions spécifiques.

- Produits maraîchers

Accroissement en 5ème année de 30 % du volume des ventes suite au démarrage des activités de transformation prévues.

Bovins

Accroissement dans la 5ème année de 40 % du volume des ventes suite aux augmentations de productivités et aux appuis commerciaux prévus.

Autres élevages

Accroissement de 50 % du volume de vente en 5ème année.

Pêche

Accroissement en 5ème année de 10 % du volume des ventes.

Produits forestiers

Accroissement dans la 5ème année de 50 % du volume des ventes.

Principales interventions Agro-industrielles

Première transformation des céréales	4000 T de céréales en 5ème année pourront être transformées à un niveau semi-industriel.
Aliments pour le bétail	700 T d'aliments pour volailles, dans la 5ème année, pourront être produits par l'unité prévue.
Ramassage et transformation du lait	300 T de lait traité en 5ème année.
Usine de conserves	300 T de produits maraîchers traités en 5ème année.
Principales interventions dans les autres secteurs	
Formation d'artisans ruraux	50 artisans en 5 ans.
Formation des mécaniciens	10 mécaniciens.

2.4. Les moyens prévus

Moyens financiers (voir tableau)

En terme de moyens financiers le coût global du programme s'élève à 25 milliards de FCFA répartis comme suit :

Partie Italienne	23.000.000.000
Contribution Sénégalaise	2.000.000.000
TOTAL	<u>25.000.000.000</u>

Moyens humains (voir tableau)

Le personnel sénégalais permanent nécessaire à l'exécution de ce programme se chiffre à 268 agents.

REPARTITION DES RESSOURCES FINANCIERES PAR SECTEUR
D'INTERVENTION

* <u>SECTEURS</u>	<u>MILLIONS de F CFA</u>	<u>%</u>
6		
- Coordination et frais généraux d'installation	2.400	12
- Infrastructures de Communication	5.400	27
- Hydraulique Villageoise et pastorale à adduction d'eau dans les centres	1.800	9
- Construction de bâtiments sociaux	1.400	7
- Développement agro-zooteknique et pêche	4.100	20
- Développement des activités forestières (y compris interventions régionales)	1.600	8
- Développement du Commerce de l'artisanat et de la petite industrie	500	2
- Formation et développement social	400	2
- Etudes (y compris intervention régionale)	1.000	5
- Coûts de gestion	1.500	2
	<hr/>	<hr/>
<u>Coût du programme</u>	20.100	100
- Imprévus et inflations	2.900	
- Total à la charge de l'Italie	23.000	
- Contribution Sénégalaise	2.000	
	<hr/>	
TOTAL GENERAL	25.000	

REPARTITION DES COUTS PAR COTE DE DEPENSE

- Assistance Technique Italienne	10 %
- Assistance Sénégalaise	1 %
- Personnel Senegalais	7 %
- Gestion	8 %
- Machines importées d'Italie	15 %
- Autres matériel importé d'Italie	4 %
- Frais locaux d'investissement	20 %
- Frais locaux d'Exploitation	25 %
- Entreprise de construction **	10 %
TOTAL	<u>100 %</u>

* Indemnités accordées par le projet couvrant 30 % du montant global des salaires estimé à 2.000.000.000 F CFA pour toute la durée du programme plus chargé d'une partie du personnel nécessaire à l'exécution allant des 50 % la première année au 25 % la cinquième année.

* Ce pourcentage concerne uniquement la part des coûts payables en Italie.

Les moyens humains :

Personnel sénégalais permanent nécessaire à l'exécution du programme dans le Département de Sédhiou.

Tableau récapitulatif :

	IS.E.A	Equ	Hydr	Agric	Elev.	ISAD	ORAF	E.F.	Pêche	D.S	Bang.	TOTAL
ng.P; CH.		1										1
ng. Hydr.			1									1
ng. Bât.		1										1
ng. Agr.	1					1		1				3
ng. For.									1			2
ng. Elev.						1					1	1
chef Adminis.										1		1
ociologie											1	1
onomi.	1					1						4
..T.A/E/F				1		20						27
..T.A/E/F				10	3	20		2				63
chef Comp.	1	1	1		1	1		6		5		19
" Méch.	2							1				5
Manutier		2	2					1				2
oudeur			2					6				34
onduct.D'Engins		25	2		1	2		1		2	4	23
lantou Dir.	6	2	1	1	1	2		1				2
ecret. Direct.	2											2
actylographes	2		1		1					1	4	11
échan.	6	2								1		6
hauffeurs	3		2	1	1	2		2		2		13
i. Spéc.	5	5	6					2		1		15
andouvres	4	3	4	2	4	3	19	5		2		48
TOTAL.....=	30	42	29	15	24	50	30	27	8	17	25	288 (2)

(1). Y compris le personnel déjà en placeq.

(2). Ce nombre total est inférieur à celui déjà présent dans la Zone, dans les services considérés et dans le P.R.S qui va être dissous.

./.

2.5 La Gestion du Programme

Structures opérationnelles et modalités de travail

Le programme sera exécuté par les services publics concernés, par les structures administratives, les organisations productives, et les ONG présents dans le département. Aucun organisme extraordinaire d'exécution n'est prévu sauf pour la réalisation d'ouvrages spécifiques à confier à des entreprises spécialisées.

Une structure extraordinaire d'appui technique et financier sera créée pour une durée de cinq ans chargée de pourvoir les fonds et l'assistance techniques nécessaires à la réalisation du programme. La structure extraordinaire d'appui sera dirigée par un directeur Sénégalais et par un CTP Italien.

Sur la base d'un plan de travail qui sera fixé tous les ans selon les lignes directives du présent programme par un comité ad-hoc Italo-Sénégalais, la S.E.A. passera des conventions avec les services et organismes chargés de l'exécution. Dans ces conventions à caractère informel, l'on précisera le budget des opérations à mener et les besoins de financement, les caractéristiques techniques des interventions, l'assistance technique que la S.E.A. devra fournir et ses compétences dans le domaine du contrôle technique et financier. Pour des interventions spécifiques la S.E.A. passera directement des contrats avec des entreprises spécialisées, toujours associant les services concernés dans les fonctions de mise au point des dossiers et de contrôle d'exécution.

La S.E.A. sera financée, tous les ans sur la base du plan de travail établi. Elle gèrera les financements mis à la disposition par la partie Italienne pour les dépenses au Sénégal. Chaque dépense de la S.E.A. devra être faite avec l'accord (signature) du Directeur Sénégalais et du CTP Italien.

Les services techniques existants seront opportunément renforcés et d'autres services seront créés de manière à pouvoir faire face aux besoins opérationnels du programme. Ces services mèneront leurs activités ordinaires à côté de celles qui sont prévues par le programme. A la fin de ceci, ils continueront leur activité.

Contrôle et Suivi du Programme

Au niveau national un comité technique ad-hoc Italo-Sénégalais, présidé par le Ministre du Développement Rural se réunira une fois par an pour évaluer les résultats acquis et approuver le plan de travail et le budget de l'année à venir. Les décisions seront soumises à l'agrément de la commission mixte Italo-Sénégalaise.

Au niveau régional, une Commission de suivi-évaluation, présidée par la SOMIVAC et composée de différents ministères impliqués dans le programme se chargera du suivi, de l'évaluation et du contrôle de ses différents volets. Cette commission se réunira tous les 6 mois, afin de rendre compte au niveau national de l'état d'avancement des différents volets.

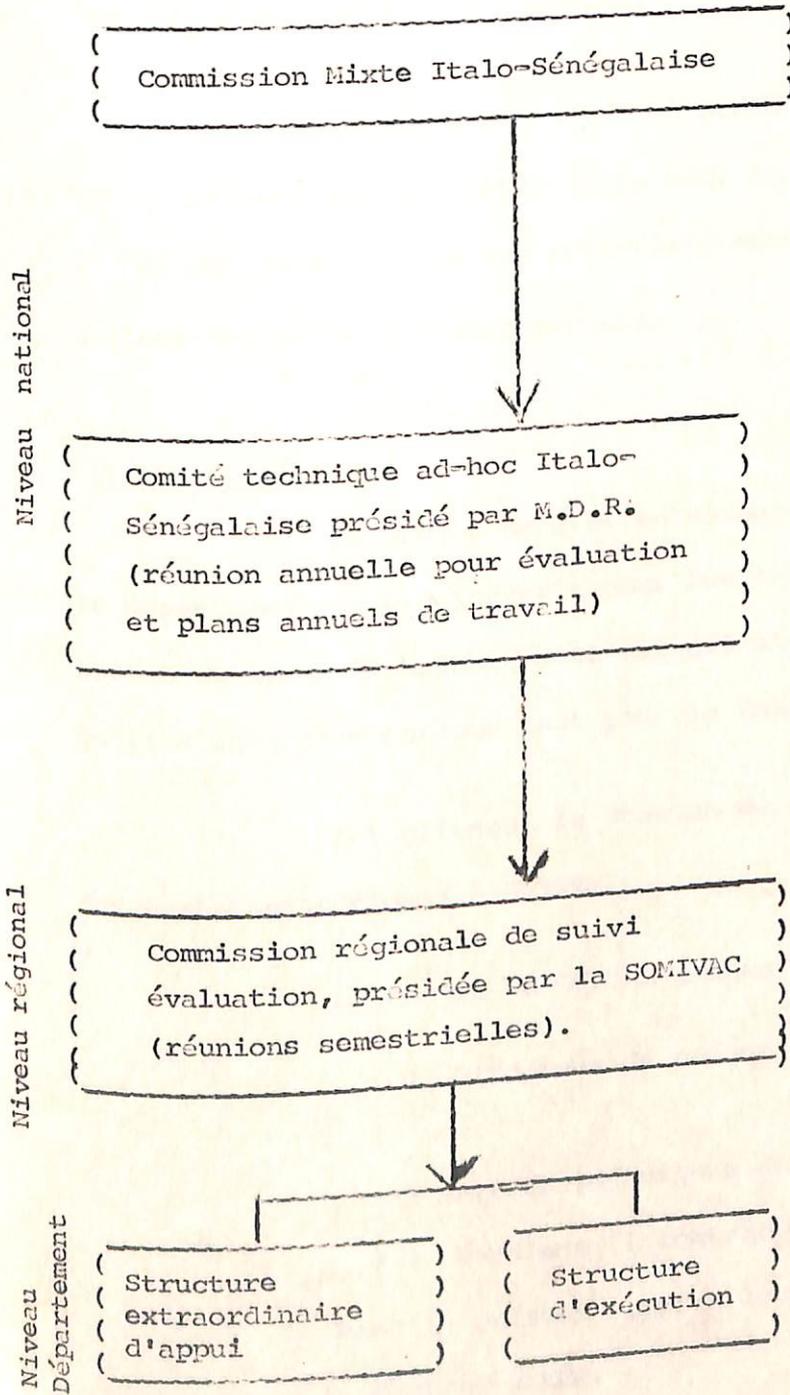
Au niveau départemental, la direction de la SEA rendra compte tous les 3 mois, de l'état d'exécution du programme au comité départemental de développement (C.D.D.).

La nature des relations entre le programme et la SOMIVAC devra être conforme avec les orientations de la nouvelle politique agricole, qui précise que les projets pris en charge par la SOMIVAC seront autonomes au plan de leur gestion technique et financière.

Au niveau de la SEA, une cellule de suivi interne du programme est prévue, utilisant un système de suivi "informatisé" à établir

Schéma de Gestion

La structure décrite ci-dessus peut être schématisée de la façon suivante :



3 = MISSION AGRICOLE CHINOISE (M.A.C.)

La MAC fut un projet de la SOMIVAC. Son financement assuré par la République Populaire de Chine, expira en 1979. Son ère d'intervention se limitait aux départements de Sédhiou et Ziguinchor. Ses activités furent essentiellement axées sur la riziculture, les cultures maraîchères, l'exploitation et l'entretien des infrastructures déjà réalisés.

Par note n° 0560/SOMIVAC/DG du 26 Octobre 1984, il a été mis fin officiellement aux activités de la MAC. Le personnel de la MAC. Le personnel de la MAC est affecté dans les sous-établissements de la SOMIVAC/PIDAC, PRS II) et ses actions intégrées aux dits projets.

4 = PROJET GUIDEL.

Le projet de mise en valeur des terres de la Vallée de GUIDEL dans le département de Ziguinchor a pour but la valorisation de 1.140 ha de terres brutes en amont du barrage anti-sel qui s'est achevé en mi-1982. Il faut noter qu'il s'agit d'un barrage test pour la Casamance.

Actuellement la Station de recherche agricole de Djibélor conduit des tests agronomiques à GUIDEL.

Le Projet de GUIDEL compte 5 agents répartis comme suit :

- 1 Directeur de projet (Ingénieur de l'Equipement rural)
- 2 Agents techniques de l'agriculture (fonctionnaires)
- 2 Gardiens (contractuels)

Dans le présent rapport le personnel de GUIDEL est inclus dans l'effectif de la SOMIVAC-SIEGE.

Il faudra préciser que le projet GUIDEL ne bénéficie d'un financement extérieur.(FED).

Le Projet GUIDEL, dès l'instant qu'il opère dans une zone où existe déjà un grand projet (PIDAC), va connaître le même sort que celui de la MAC à savoir l'intégration de son personnel et de ses activités au PIDAC.

(S) OMIVAC - (S) ODRAGRI

Fonctions :

La nouvelle structure qui sera issue de la fusion SOMIVAC-SODAGRI sera chargée :

. de faire de la planification à court et long terme du développement rural dans les régions de Ziguinchor et de Kolda.

. de coordonner les activités de développement rural de ces régions.

Elle sera la seule autorité habilitée à donner un avis à toute action de développement rural.

. de contrôler et suivre l'exécution des actions de développement au niveau des projets pour le compte de l'autorité supérieure (MDR) et pour utiliser les données pour l'évaluation.

. d'évaluer périodiquement les actions de développement rural en cours dans les régions de Kolda et Ziguinchor afin d'aider les responsables de ces actions à apporter les changements ou améliorations nécessaires au moment opportun

. de concevoir et de définir des programmes et des stratégies de formation/Vulgarisation pour l'ensemble des projets.

Ces responsabilités mentionnées ci-dessus peuvent être resumées en cinq fonctions principales :

- . Planification
- . Coordination
- . Contrôle
- . Evaluation et suivi
- . Formation/Vulgarisation

ORGANISATION DE LA SOMIVAC - SODAGRI

L'organisation proposée repose essentiellement sur 2 bases :

. Premièrement, cette organisation découle des 5 fonctions ci-dessus énumérées.

. Deuxièmement certains éléments (disparition DAR DTO) de l'étude en cours de la restructuration de la SOMIVAC par la DAI (Bureau d'études américain) ont été pris en compte.

Tous les éléments ont permis d'établir l'organisation suivante.

1) Direction générale qui comprend :

- 1. Directeur général
- 1. Secrétariat particulier
- 1. Bureau de la formation
- 1. Représentant à Dakar
- 1. Service social

1) Direction Administrative et Financière (DAF) scindée en deux (2) divisions

1. Division Administrative chargée;

Administration et gestion du personnel siège

Approvisionnement et marché

Gestion du patrimoine (autos, bâtiments machines)

1. Division financière chargée :

contrôle financier

Analyse financière

comptabilité

1. Bureau des Etudes, de l'Evaluation et de la Planification chargée

de la planification des programmes de développement des régions

de Kolda et Ziguinchor

socio-

des études agronomiques et/économiques concernant les actions de

développement confiées à la SOMIVAC/SODAGRI ;

de la préparation et de l'évaluation des projets de développement

Ce bureau est divisé en trois (3) unités

.1 Unité études et planification

.1 Unité Evaluation et suivi

.1 Unité . services

d'appui (centre de documentation, bureau informatique, salle de dessins)

BESOINS HUMAINS DE LA SOMIVAC = SODAGRI

Directeur Général	1
Ingénieurs Génie Rural / Hydraulique	3
Zootechniciens	1
Ingénieurs Agronomes	3
Ingénieurs des Eaux et Forêts	1
Directeur Administratif et Financier	1
Directeur du B E E P	1
Comptables / Economistes / Agro-économistes	5
Programmeurs / Ingénieurs Statisticiens	1
Chef Division Administratif	1
Sociologues	2
Formateurs	4
Analystes	1
Technicien de saisies	1
Enquêteurs spécialisés	3
Enquêteurs ordinaires	18
Chef Bureau de Liaison	1
Dessinateurs / Géomètres / Topographes	5
Assistant Social	1
Documentaliste	1
Secrétaires direction	2
Secrétaires dactylo	5
Chauffeurs	6
Ouvriers / Manoeuvres	10
TOTAL	<u>78</u>

Déflation et reconversion des effectifs en place

La déflation et la reconversion des effectifs en place au niveau de la SOMIVAC et de ses sous-établissements est basée essentiellement sur :

- le respect des directives de la N.P.A. à savoir qu'il est possible voire nécessaire d'envisager la reconversion des effectifs déflatés dans des activités de production dans leurs zones d'intervention antérieures respectives pour éviter les remous d'ordre social"
- l'analyse des fonctions actuelles et futures des projets PIDAC et PRS II, a permis par la suppression et la création de certaines fonctions, de quantifier le personnel à déflater. Cependant il faudra souligner que ^{cette} étude serait plus complète si elle abordait l'étude des tâches.
- Avant la mise en application de la déflation nous estimons qu'il serait judicieux d'organiser le dépérissement des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRR) par une évaluation minutieuse et exhaustive de résultats acquis par une mission diagnostic financée par les bailleurs de fonds des dites sociétés. Les conclusions de cette étude contribueront à élaborer un plan de reconversion national.
- Pour le cas précis de la SOMIVAC une étude de restructuration de la SOMIVAC-Siège et du PIDAC par la D.A.I. (Bureau d'études américain) et financée par l'USAID est en cours et nous attendons les résultats pour tirer les conclusions opérationnelles en tenant compte de la N.P.A.

Les principes de base ci-dessus mentionnés et leurs limites nous ont permis de dégager des données indicatives de déflation et de modes de recasement du personnel déflaté

Déflation des effectifs en place au niveau des projets

En abordant ce point, plusieurs approches furent utilisées.

Variante 1 : Licenciement (par analyse fonctionnelle)

Cas PIDAC

Au 15 Novembre 1984 le PIDAC comptait 234 agents permanents dont 89 fonctionnaires et 145 contractuels.

L'analyse des fonctions actuelles et futures du PIDAC dans le cadre de la N.P.A. nous a permis d'élaguer certaines fonctions jusqu'à là assumées par le projet. La suppression de ces fonctions (crédit, approvisionnement du monde rural en intrants) a conduit à déflater le personnel qui assurait les dites fonctions. Aussi le relèvement du niveau d'encadrement au niveau des zones (remplacement des Agents Techniques de l'Agriculture par les Ingénieurs des travaux agricoles) a entraîné la déflation de certains vulgarisateurs.

La déflation est envisagée sous deux formes (Annexe II, IV)

- Les fonctionnaires qui sont au nombre de sept (7) seront remis à leur service d'origine
- Par contre les contractuels au nombre de 78 seront licenciés et percevront leurs droits de licenciement. Ses droits ^{sont} calculés à partir des éléments suivants à savoir :

- Salaire de base + Ancienneté + Ajustement de salaire 1982
- Indemnités
- Prorogés
- Droits licenciement
- Indemnités congés (2 ans)
- Cotisations

Ces coûts sont estimés à 41 376 605 et l'effectif à déflater 78

1.2 - Cas P.R.S. II (voir annexes II, IV)

Au 15 Novembre 1984, le PRS comptait 240 agents permanents dont 48 fonctionnaires et 192 contractuels.

Les effectifs à déflater ont été déterminés à partir de :

- l'analyse fonctionnelle
- des effectifs futurs (280) et profils des besoins humains du Programme Italien.

Au vu de ces éléments l'effectif à déflater s'élève à 140 agents dont 128 contractuels et 12 fonctionnaires. Ici aussi la déflation est envisagée sous deux aspects :

- la remise à leur service d'origine pour les fonctionnaires sans implication financière
- le licenciement des contractuels avec des primes de départs calculées de la même manière que celle du PIDAC.

Ces coûts sont estimés à 68 436 966 et l'effectif à déflater 128

1.3 - Variante 2 : Licenciement par tranche d'âge (47 - 54 ans)

Cette demande consiste à identifier tous les agents ayant un âge compris entre 47 - 54 ans et à rompre leurs contrats. Les agents identifiés sont au nombre de 14 pour le PRS, 13 contractuels et un fonctionnaire et 16 pour le PIDAC : 8 contractuels et 8 fonctionnaires.

L'effectif d'agents contractuels par projet et les coûts qu'entraîneraient une telle décision sont estimés à : (voir annexes II, V)

Projets	Effectif à déflater	Coûts estimatifs
PIDAC	8	3.663.577
P.R.S.	13	6.268.882

1.4 - Variante 3 : Combinaison variantes 1 et 2 (voir annexés II, III, VI, VII)

En combinant les variantes 1 et 2, avec toute la précaution requise pour éviter le double emploi, les effectifs et les coûts ci-après ont été déterminés par projet :

Projets	Effectif à déflater	Coûts estimatifs
P I D A C	84	44.291.334
P R S	137	72.831.133

2 - Mode de recasement des effectifs déflatés

La demande utilisée consiste à identifier les sources potentielles de recasement du personnel contractuel déflaté selon le profil de l'agent. L'absence de données sur les capacités d'accueil, dates de démarrage de certains projets et autres sources de recasement de personnel déflaté ne nous permet pas de quantifier l'effectif à caser par source. A partir de ces éléments nous suggérons les propositions suivantes :

• Encadrement/Vulgarisateurs

La solution préconisée est de leur assurer un financement par le biais des bailleurs de fonds et de la Caisse Nationale de crédit afin qu'ils puissent se consacrer à des activités de développement agricole : fermes intégrées, maraîchage, production fruitières, cultures irriguées.

• Agents de la Coopération

Les fonctions approvisionnement et commercialisation étant supprimées au niveau des projets l'Etat doit saisir l'occasion pour encourager les initiatives privées en matière de commercialisation, de transformation par un appui financier de la part des bailleurs de fonds ou CNCA

Ces agents peuvent être reconvertis en agents relais de la Société Sénégalaise d'Engrais et des Produits Chimiques (SSEPC).

• Chauffeurs/Secrétaires

Avec les projets en perspectives, un nombre assez restreint de chauffeurs et secrétaires peut être employé dans les dits projets. La solution retenue pour le moment c'est le licenciement pur et simple avec primes de départ.

Déflation et mode de recasement des effectifs en place au niveau de la SOMIVAC/Siège - GUIDEL.

Au 15 Novembre 1984 l'effectif de la SOMIVAC-Siège et GUIDEL s'élevait à 109 agents permanents répartis comme suit :

Fonctionnaires	31
Contractuels	78

Déflation du personnel au niveau de SOMIVAC-Siège/GUIDEL.

La démarche utilisée pour procéder à la déflation reste identique à celle employée dans les projets.

2.1 - Variante 1 : Licenciement par analyse fonctionnelle (voir annexes II,IV)

16 fonctionnaires sont à déflater et à remettre à leur service d'origine contre 19 contractuels à licencier avec implication financière. Ces coûts estimés de la même façon que ceux des agents des projets sont estimés à:

Effectif	Coût total estimatif
19	11.550.570

2.2 - Variante 2 : Licenciement par tranche d'âge (47 - 54 ans) (voir annexes II,v)

L'effectif et les coûts estimés s'élèvent à :

Effectif	coût total estimatif
8	3.731,785

2.3 - Variante 3 : Combinaison variantes 1 et 2 (voir annexes II,III,VI et VII)

L'effectif et les coûts estimatifs s'établissent comme suit :

Effectif	Coût total estimatif
20	11.853,698

Mode de recasement des effectifs déflatés au niveau de la SOMIVAC=Siège/

GUIDEL.

Le recasement des effectifs déflatés se présente sous deux formes :

- Les cadres (Ingénieurs, Economistes, Comptables) et techniciens supérieurs victimes des mesures de déflation seront transférés au niveau des projets. Ce transfert permettra aux projets de se doter de compétences humaines de haut niveau pour assurer leur autonomie sur le plan de la gestion technique et financière préconisée par la N.P.A.
- Les agents subalternes (chauffeurs, gardiens.....) et agents de la Coopération connaîtront le même sort que celui de leurs homologues des projets.

R E S U M E

La SOMIVAC, établissement public à caractère industriel et commercial comptait au 15 Novembre 1984 583 agents permanents répartis comme suit :

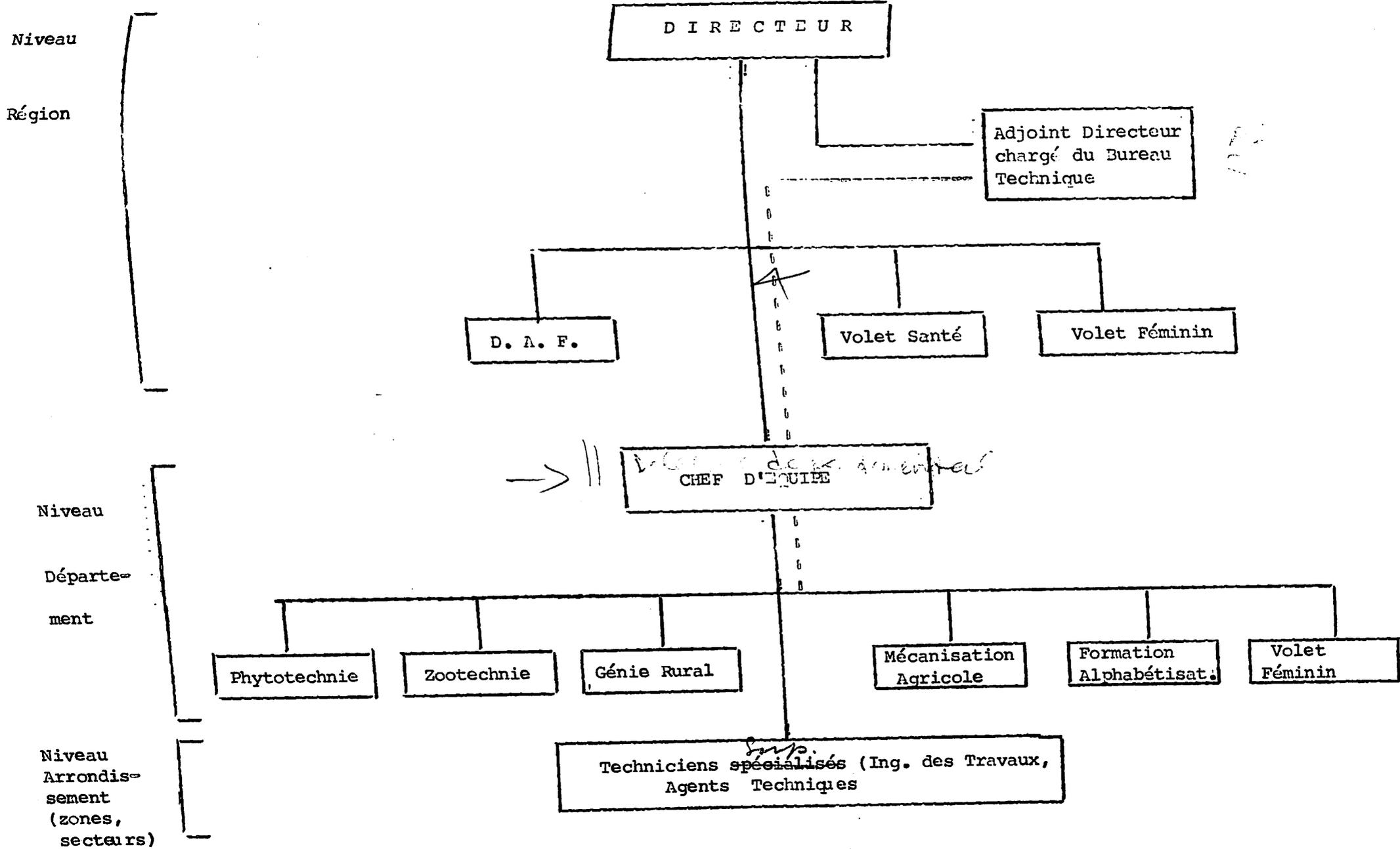
Sous - Etablissements	E F F E C T I F		
	Fonctionnaires	Contractuels	T O T A L
SOMIVAC-SIEGE + GUIDEL	31	78	109
P I D A C	89	145	234
P. R. S.	48	192	240
T O T A L	168	415	583

Le personnel à déflater (contractuels et fonctionnaires confondus) et les coûts estimatifs de droits de licenciement par variante s'établissent ci-après :

	V1			V2			V3		
	Nom- bre	% défla- tion	Coût total	Nom- bre	% défla- tion	Coût total	Nom- bre	% défla- tion	Coût total
SOMIVAC-SIEGE+GUIDEL	35	32	11.558.570	12	11	3.731.785	36	33	11.853.698
P I D A C	35	36	41.376.605	16	7	3.663.577	97	41	44.291.334
P. R. S.	140	58	68.436.966	17	7	6.268.902	150	62,5	72.831.133
T O T A L	260	44	121.372.141	45	7,7	13.664.244	283	48,5	128.976.165

II-) N N E X E : I

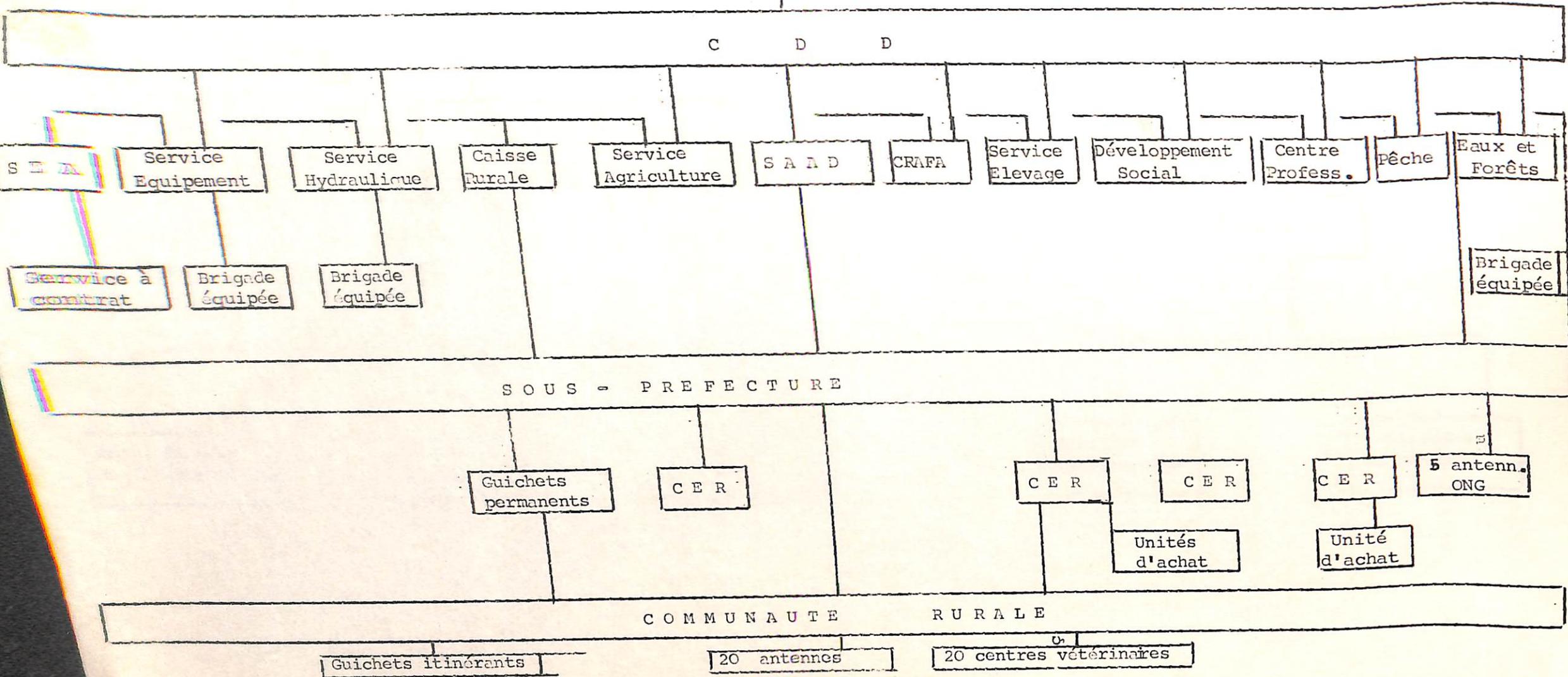
ORGANIGRAMME PROPOSE POUR LE PIDAC

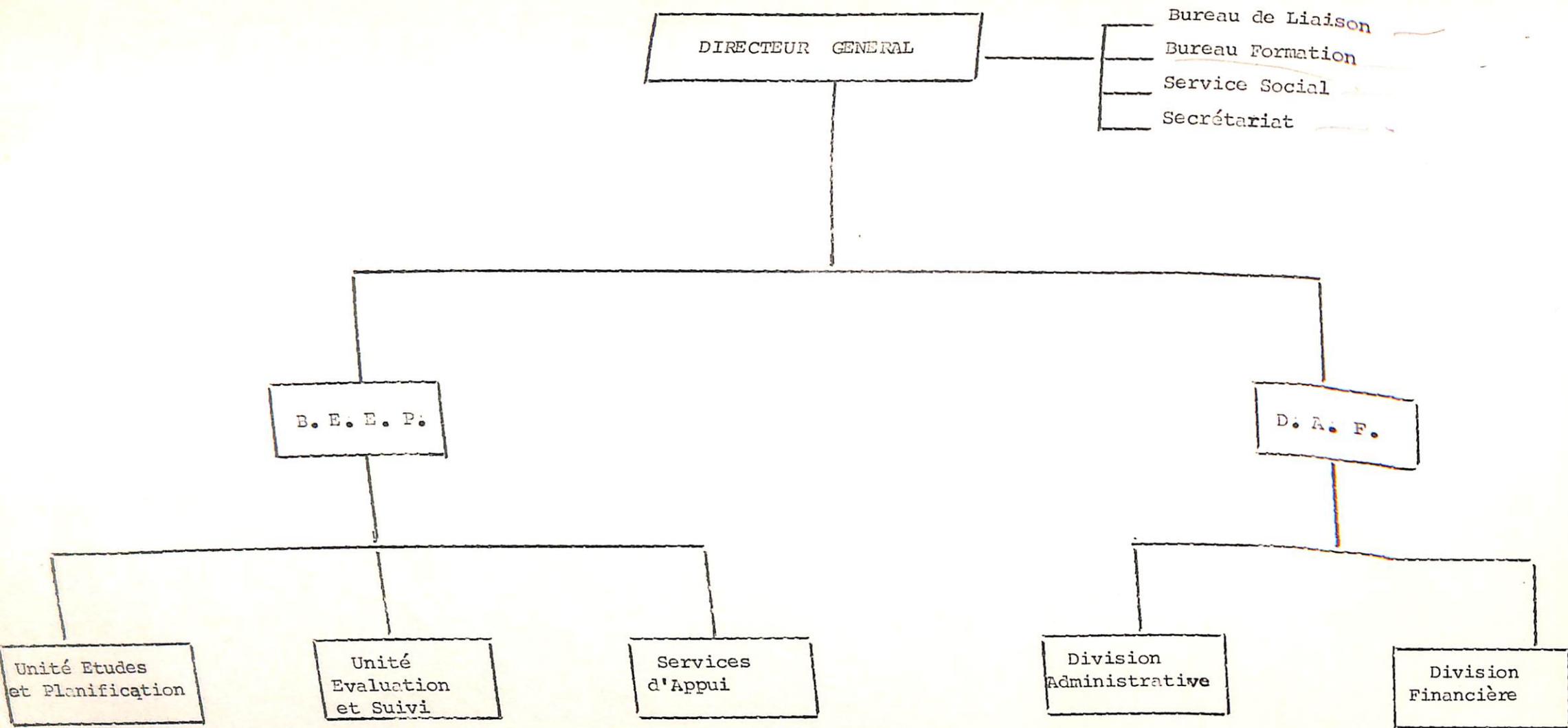


NIVEAU NATIONAL
Comité technique ad hoc Italo-Sénégalais

(Source : Dossier Technique du Projet
de Développement Rural Intégral
de la Moyenne Casamance - Août 1984)

NIVEAU REGIONAL
Comm. de Suivi-Evaluation





II-) N N E X E : **II**

VOLUME DE PERSONNEL A DEFLATER PAR VARIANTES

B.I.D.A.C

TABEAU 1 :

EMPLOI	A		V1		V2		V3	
	F	C	F	C	F	C	F	C
Ingénieurs Agronomes	5							
-"- Travaux Agricoles	7							
-"- Travaux Elevage	1							
-"- Agro-Zootecien	-							
-"- Du Génie Rural	-							
-"- Hydraulicien	-	1						
-"- Agro-Hydraulicien	-	1						
-"- Hydrotechnicien	-	-						
Contrôleurs coopération	3	-	3	-	1	-	3	
Agents techniques d'agricul.	55	-	-	-	4	-	4	
-"- " " Elevage	3	-	-	-			4	
-"- " " Coopération	4	-	4	-	1	-		
Technicien Sup. Génie Rural	-							
Géomètre	-	-						
Inspecteur de l'expansion/ Animation	1							
Techniciens Horticoles	-							
Economistes	-	-						
AgronEconomistes	-	-			1	-	1	
Formateurs	5	1	-	-				
Administrateur Civil	-	-				1	-	1
Comptables	-	5	-	-	1	-	1	-
Commiss'd'Administration	1	2	-	-				
Secrétaire de Direction	-	-						
Secrétaires dactylo	-	5						4
Chauffeurs	1	11	-	2	-	4	-	67
Encadreurs/Vulgarisateurs		67	-	67				
Sous-Total	86	93	7	69	8	/5.	13	72

Documentaliste	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programmeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caissiers	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Enquêteurs spécialisés	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Aides-Aménagistes	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Enquêteurs ordinaires	-	5	-	-	5	-	-	-	5.
Ouvriers/manoeuvres/maçons	-	13	-	-	-	-	2	-	2
Plantons	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gardiens	-	9	-	-	2	-	-	-	2
Mécaniciens	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Electriciens	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infirmiers élevage	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents de base coopération	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociologues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs statisticiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents techn. statistiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistant social	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs topographes	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dessinateurs	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Aides topographes	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Surveillants chantiers	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Surveillants travaux	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Techniciens audio-visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Sous-intendants	-	2	-	-	2	-	-	-	-
Assistants de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conducteurs d'engins	-	6	-	-	-	-	1	-	1
Magasiniers	-	3	-	-	-	-	3	0	12
Sous-total	3	52	0	9	0	3	0	12	
TOTAL	89	145	7	78	8	8	13	84	

A = effectif actuel
V1 = effectif à déflater en variant 1
V2 = effectif à déflater en variant 2
V3 = effectif à déflater en variant 3

TABLEAU 2 :

VOLUME DU PERSONNEL A DEFLATER PAR VARIANTE

P.R.S.

Emploi	A		V1		V2		V3	
	F	C	F	C	F	C	F	C
Ingénieurs Agronomes	3							
-"- Travaux Agricoles	8	-	-					
-"- Travaux Elevage	-						1	
-"- Agro-Zootechnicien	1							
-"- du Génie Rural	-	1						
-"- Hydraulicien	-	1						
-"- Agro-Hydraulicien	-	-	-					
-"- Hydraulicien	-	-	-				6	
Contrôleurs coopération	6	-	6	-	-	-	1	
Agents techniques d'agricult.	17	-	-	-	1	-		
-"- Elévage	2	-					5	
-"- Coopération	5	-	5	-	-	-		
Technicien Sup. Génie Rural	1	-						1
Géomètre	1							
Inspecteur de l'expansion/ animation	-	-	-					
Techniciens Horticoles	1	-						
Economistes	-	-	-					
Agro-Economistes	-	-						
Formateurs	1	3						
Administrateurs civil	-	-						
Comptables	-	4						
Commis d'administration	-	4						
Secrétaire de Direction	-	6	-				-	5
Secrétaires dactylo	-	11	-	5	-	2	-	103
Chauffeurs	-	103	-	103	-	1	-	
Encadreurs/Vulgarisateurs	-	-	-					
Documentaliste	-	-	-					
Programmeur	-	-	-					
Caissiers	-	1	-				12	108
Sous-Total	46	133	11	108	1	3	12	108

Enquêteurs spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Enquêteurs ordinaires	-	e	-	-	9	-	-	-	9
Ouvriers/manoeuvres/maçons	-	11	-	-	2	-	2	-	4
Aides-aménagistes	-	6	-	-	-	-	-	-	-
Plantons	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Gardiens	-	8	-	-	-	-	3	-	3
Mécaniciens	-	3	-	-	-	-	1	-	1
Electriciens	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Infirmiers élevage	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents de base coopération	1	-	1	0	-	-	-	-	-
Sociologues	-	-	-	-	-	-	-	-	!!!
Ingénieurs statisticiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents techn. Statistiques	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Assistant social	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs topographes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dessinateurs	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Aides topographes	-	2	-	-	-	-	1	-	1
Surveillants chantiers	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Surveillants Travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Techniciens audio-visuels	-	1	-	-	9	-	1	-	9
Scus-intendants	-	9	-	-	-	-	-	-	-
Assistants de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Conducteurs d'engins	-	2	-	-	-	-	1	-	1
Magasiniers	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Scus-Total	2	59	1	20	-	-	10	1	29
TOTAL	48	192	12	128	1	-	13	13	137

A = effectif actuel
 V1 = effectif à déflater en variante 1
 V2 = effectif à déflater en variante 2
 V3 = effectif à déflater en variante B

TABLEAU 3 :

VOLUME DE PERSONNEL A DEFLATER PAR VARIANTE

SOMIVAC-SIEGE/GUIDEL

EMPLOI	A		V1		V2		V3	
	F	C	F	C	F	C	F	C
Ingénieurs Agronomes	6	1	1	1			1	1
Travaux Agricoles	4		4	-			4	-
Agro-Zootechnicien	1							
Travaux Elevage	1		1				1	-
du Génie Rural	2	4	1	1			1	1
Hydraulicien	-		-					
Agro-Hydraulicien	-		-					
Hydrotechnicien	-	1						
Contrôleurs coopération	2	-	2	-	1	-	2	
Agents techniques d'agricult	2	-	2	-	-	-	2	
Elevage	-		-				1	
Coopération	1	-	1	-			1	
Technicien Sup. Génie Rural	1	-	1	-				1
Géomètre	-	-	-	-	1	-	1	-
Inspecteur de l'expansion/ t t . animation	1	-	-	-			1	-
Technicien Horticoles	1	-	1	-				1
Economistes								
Agro-Economistes								
Formateurs	3	-	1					
Administrateur civil	-	-	-					2
Comptables	1	-	-			1		
Comis d'Administration	-	5	-		2	-		
Secrétaire de Direction	1	8	-		-			4
Secrétaires dactylo	-	2	-		-			6
Chauffeurs	-				4	-		
Encadreur/vulgarisateurs	-	11	-		6	1	3	-
Sous-total	1	11	-		-			15
	29	45	15		15	4	4	16

Documentalistes	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Programmeur	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Caissiers	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Enquêteurs spécialisés	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Enquêteurs ordinaires	-	3	-	-	-	-	-	1	-	1
Ouvriers/manoeuvres	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Plantons	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-
Gardiens	-	7	-	2	-	-	2	-	-	2
Mécaniciens	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1
Electriciens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infirmiers élevage	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Agents de base coopération	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Sociologues	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs statisticiens	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents techn. statistiques	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistants social	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs topographes	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Dessinateurs	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides topographes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Surveillants chantiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Surveillants travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Techniciens audio-visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-intendants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistant de recherche	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Conducteurs d'engins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Magasiniers	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	2	33	1	4	4	4	8	17	5	20
TOTAL	3	78	16	19	4	8	17	20		

A = effectif actuel
V1 = effectif à déflater en variante 1

V2 = effectif à déflater en variante 2
V3 = effectif à déflater en variante 3

[-) N N E X E : III

TABLEAU 3 :

VOLUME DU PERSONNEL A DEFLATER PAR AN (selon V₃)

P I D A C

Emploi - Catégorie	I		II		III		IV		V	
	F	C	F	C	F	C	F	C	F	C
Chauffeurs		2				1		1		
Encadreurs / Vulgarisateurs		27		10		15		5		10
Enquêteurs ordinaires		5								
Sous-Intendants		2								
Comptables		=								1
Gardiens		2								
Ouvriers / Manoeuvres		2								
Magasiniers						1				
Agents techniques d'Agriculture					2		2			
Agents techniques de Coopération	4									
Contrôleurs Coopération	3									
Commis d'Administration							1			
Formateurs									1	
Sous-total	7	40	0	10	2	17	3	6	1	11
TOTAL		47		10		19		9		12

F = Fonctionnaires
C = Contractuels

VOLUME DU PERSONNEL A DEFLATER PAR AN (selon V₃)

TABLEAU 2

Emploi - Catégorie	P.		R.		S.		I.		II		III		IV		V			
							F		C		F		C		F		C	
	F	C	F	C	F	C	F	C	F	C	F	C	F	C	F	C		
Chauffeurs		5																
Enquêteurs ordinaires		9																
Encadreurs / Vulgarisateurs		43		20				15			15					10		
Ouvriers / Manœuvres		2																
Sous-Intendants		9																
Conducteurs des travaux													1					
Magasiniers													1					
Maçons																		
Surveillants des chantiers								1								1		
Mécaniciens																1		
Gardiens		1											1					
Agents techniques Coopération	6																	
Contrôleurs Coopération	5																	
Agents de base Coopération	1																	
Agents techniques d'Agriculture															1			
Sous-total	12	69	0	20	0	16	0	19	1	13								
TOTAL		81		20		16		19		14								

F = Fonctionnaires

C = Contractuels

II-) N N E X E : IV

TABLEAU 1

Variante 1 : Coût estimatif des droits de licenciement

P I D A C

Emploi = Catégorie	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	2	346.689	693.378	
Gardiens	2	298.267	596.534	
Encadreurs / Vulgarisateurs	67	488.301	32.716.167	
Sous-Intendants	2	554.169	1.108.338	
Enquêteurs ordinaires	5	639.451	3.197.255	
Sous-total	78	---	38.311.672	3.064.933
T O T A L	78	---	41.376.605*	

* Total = coût total + cotisations

TABLEAU 2

Variante 1 : Coût estimatif des droits de licenciement

P. R. S.

Emploi - Catégorie	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	5	346.689	1.733.445	
Enquêteurs ordinaires	9	639.451	5.755.059	
Encadreurs / Vulgarisateurs	103	488.301	50.295.003	
Ouvriers / Manoeuvres	2	298.267	596.534	
Sous-Intendants	9	554.169	4.987.521	
Sous-total	128	-----	63.367.562	5.069.404
T O T A L	128	-----	68.436.966*	

* Total = coût total + cotisations.

TABLEAU 3

Variante 1 : Coût estimatif des droits de licenciement

SOMIVAC SIEGE / GUIDEL

Emploi - Catégorie	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Ingénieurs / Economistes / Comptables	5	1.057.188	5.285.940	
Chauffeurs	6	346.689	2.080.134	
Secrétaires dactylo./Mécanographes	5	488.301	2.441.505	
Plantons / Gardiens	3	298.267	894.801	
Sous-total	19		10.702.380	856.190
TOTAL	19		11.558.570*	

* Total = Coût total + cotisations

///-) N N E X E : V

TABLEAU 1Variante 2 : Licenciement par tranche d'âge

Coût estimatif des droits de licenciement

P I D A C

Emploi	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	4	346.689	1.386.756	
Magasiniers	1	351.723	351.723	
Manoeuvres	2	298.267	596.534	
Comptables	1	1.057.188	1.057.188	
S/Total	8	---	3.392.201	271.376
T O T A L	8	---	3.663.577*	

* Total = coût total + cotisations.

TABLEAU 2Variante 2 : Licenciement par tranche d'âge

Coût estimatif des droits de licenciement

P. R. S.

Emploi	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	2	346.689	693.378	
Gardiens	3	298.267	894.801	
Magasiniers	1	351.723	351.723	
Sous-Intendants	1	554.169	554.169	
Surveillants de chantier	1	639.451	639.451	
Conducteur de travaux	1	890.515	890.515	
Mécaniciens / Encadreurs Elevage	2	488.301	976.602	
Maçons	2	401.941	803.882	
Sous-total	13		5.804.521	464.361
T O T A L	13			6.268.882*

* Total = coût total + cotisations.

TABLEAU 3

Variante 2 : Licenciement par tranche d'âge
 Coût estimatif des droits de licenciement
 SOMIVAC - SIEGE + GUIDEL

Emploi	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	3	346.689	1.040.067	
Gardiens	2	298.267	596.534	
Comptables	1	1.057.188	1.057.188	
Manoeuvre	1	298.267	298.267	
Dessinateur	1	463.301	463.301	
S/Total	8	----	3.455.357	276.428
T O T A L	8	----	3.731.785*	

* Total = coût total + cotisations.

II-) N N E X E : VI

TABLEAU 1

Variante 3 : Coût estimatif de droits de licenciement

P I D A C

Emploi = Catégorie	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	4	346.689	1.386.756	
Encadreurs / Vulgarisateurs	67	488.301	32.716.167	
Enquêteurs ordinaires	5	639.451	3.197.255	
Gardiens / Ouvriers / Manoeuvres	4	290.267	1.193.068	
Sous-Intendants	2	554.159	1.108.338	
Comptable	1	1.057.188	1.057.188	
Magasiniers	1	351.723	351.723	
Sous-total	84	-----	41.010.495	3.280.839
TOTAL	84	-----	44.291.334*	

* Total = coût total + cotisations.

TABLEAU 2

Variante 3 : Coût estimatif des droits de licenciement

P. R. S.

Emploi - Catégorie	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Chauffeurs	5	346.689	1.733.445	
Enquêteurs ordinaires/surveillants des travaux	10	639.451	6.394.510	
Encadreurs / Vulgarisateurs / Mécaniciens	104	488.301	50.783.304	
Gardiens / Ouvriers / Manoeuvres	5	298.267	1.491.335	
Conducteurs des Travaux Agricoles	1	890.515	890.515	
Magasiniers	1	351.723	351.723	
Maçons	2	401.941	803.882	
Sous-Intendants	9	554.169	4.987.521	
Sous-total	137		67.436.235	5.394.898
T O T A L	137		72.831.133*	

* Total = coût total + cotisations.

TABLEAU 3

Variante 3 : Coût estimatif des droits de licenciement

SOMIVAC SIEGE / GUIDEL

Emploi - Catégorie	Nombre	Coût unitaire	Coût total	Cotisations
Ingénieurs / Economistes / Comptables	5	1.057.188	5.285.940	
Chauffeurs	6	346.689	2.080.134	
Secrétaires dactylo./Mécanographes	4	488.301	1.953.204	
Plantons / Gardiens	4	298.267	1.193.068	
Dessinateur	1	463.301	463.301	
Sous-total	20	-----	10.975.647	878.051
T O T A L	20	-----	11.853.698*	

* Total = coût total + cotisations

II- N N E X E : VII

TABLEAU 1

Coût estimatif des droits de licenciement par an (selon V₃)

P. I. D. A. C.

	I			II			III			IV			V		
	Nombre	Coût	Cotisations	Nombre	Coût	Cotisations	Nombre	Coût	Cotisations	Nombre	Coût	Cotisations	Nombre	Coût	Cotisations
Chauffeurs	2	698.278	55.470				1	346.689	27.735	1	346.689	27.735			
Gardiens/Ouvriers/Manoeuvr	4	1.193.063	95.445												
Encadreurs/Vulgarisateurs	27	13.184.127	1.054.730	10	4.883.010	390.640	15	17.324.515	585.961	5	2.441.505	195.320	10	14.883.010	390.640
Sous-Intendants	12	1.108.338	88.667												
Enquêteurs ordinaires	5	3.197.255	255.780												
Comptables													1	1.057.188	84.575
Magasiniers							1	351.723	28.137						
Sous-Total	40	19.376.166	1.550.092	10	4.883.010	390.640	17	8.022.927	641.833	6	2.788.194	2.230.554	11	5.940.198	475.215
T O T A L	40	20.926.258		10	5.273.650		17	8.664.760		6	3.011.249		11	6.415.413	

TABLEAU 2

-64-

Coût estimatif des droits de licenciement par an (selon V₃)

P. R. S.

	I			II			III			IV			V			
	Nom- bre	Coût	Cotisa- tions	Nom- bre	Coût	Cotisa- tions	Nom- bre	Coût	Cotisa- tions	Nom- bre	Coût	Cotisa- tions	Nom- bre	Coût	Cotisa- tions	
Chauffeurs	5	1.733.445	138.675													
Eng. Ordin./Surv.Chantier	9	5.755.059	460.404										1	639.451	51.156	
Encadreurs/Vulg./Mécani.	43	20.996.943	1.679.755	20	9.766.020	781.281	15	7.324.515	585.961	16	7.812.816	625.025	10	4.883.010	390.640	
Gardiens/Ouvriers/Manœuvr.	3	894.801	71.584										1	298.267	23.861	
Conducteurs des travaux Agricoles													1	890.515	71.241	
Maçons													1	401.941	32.155	
Sous-Intendants	9	4.987.521	399.001													
Magasiniers													1	351.723	28.137	
Sous-Total	69	34.367.769	2.749.419	20	9.766.020	781.281	16	7.726.456	618.116	19	9.353.321	748.264	13	6.22.669	497.812	
T O T A L	69	37.117.188		20	10.547.301		16	8.344.572			10.101.585			6.720.481		